

L'Écho

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTARNAUD

Dix années d'activité municipale
Le budget municipal 2017
Projets environnement
Les délibérations du Conseil Municipal
Petite histoire de Montarnaud
Les dix ans du festival des Bardots
Evènements : Remise des trophées
Portrait : Jérôme Labatut
Les actualités
Vie associative

Meilleurs Vœux pour 2018 !



Sommaire

Vœux 2018	p.3
Le mot du Maire : Dix années d'activité municipale	p.4
Le budget Municipal 2017	p.8
Environnement :	
- Gémapa - PAPPH	p.11
- Zéro déchet - Zéro gaspillage	p.12
- Régulation Sangliers	p.12
- Station d'épuration	p.13
Les délibérations du Conseil Municipal	p.14
Dossier : Petite Histoire de Montarnaud	p.19
Art & Culture : 10 ans du Festival de théâtre amateurs « Les Bardots »	p.22
Évènements Municipaux	
- Remise des Trophées de la Ville	p.24
- Remise des Dictionnaires aux élèves de 6 ^e	p.25
Portrait : Jérôme Labatut	p.26
Actualités :	
- Nouveaux locaux pour les ALSH	p.27
- Nationalité Française	p.28
- Bilan CESML	p.29
Vie associative :	
- Zoom Photo Club	p.30
- Les Enfants de la Mosson	p.30
- MONARC	p.31
- Montarnaud Créatif	p.31
- Taekwondo	p.32
État Civil	p.33
Contacts utiles et pratiques	p.34

PETIT JEU :

Vous pensez bien connaître votre ville ? Nous vous proposons de retrouver la localisation des photos en dernière page de couverture de cette édition, prises dans la commune bien entendu. Réponses dans l'un des prochains mensuels !



Meilleurs Vœux pour 2018 !

Les Fêtes de fin d'année viennent juste de se terminer et constituent une parenthèse festive de quelques jours permettant, pour beaucoup, de se ressourcer en famille et entre amis avant de reprendre le rythme de nos activités quotidiennes. J'espère qu'elles vous ont procuré beaucoup de joie et de bonheur dans un contexte de sérénité où les difficultés de la vie sont passagèrement oubliées.

L'année 2017 a confirmé le caractère accueillant et humaniste de notre commune avec le développement exemplaire des activités solidaires, avec le vivre ensemble, ou humanitaires avec l'accueil de migrants, qui, de plus, ont un aspect remarquablement pédagogique qui balaie quelques craintes infondées, fruits de la peur de l'autre. Elles s'ajoutent à l'activité des Restaurants du Coeur et de Espoir pour un enfant. Souhaitons que 2018 renforce cet esprit citoyen, au bénéfice de l'ensemble de nos habitants et que la solidarité devienne une règle de vie.

2017 a également été marquée, sur le plan de la préservation de l'environnement, par un nouveau nettoyage des ruisseaux et de la ripisylve qui doit porter ses fruits en matière d'intensité des inondations. Par ailleurs, la suppression des produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des voiries nous a permis d'obtenir deux distinctions, l'une régionale, l'autre nationale. Il est vrai que la nocivité de ces produits, abondamment utilisés, présente un véritable danger pour la santé humaine et que notre initiative relève de la santé publique.

Par contre, l'année 2018 voit le transfert de notre compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Nous ne pourrons donc plus intervenir dans ces domaines. De la même manière, la compétence GEMAPI qui concerne la gestion et l'entretien des cours d'eau nous échappe, puisqu'elle est placée sous la responsabilité de la CCVH par le législateur. Par chance, nous avons réussi à conserver la compétence du droit du sol en refusant avec d'autres communes ce transfert à l'intercommunalité. Il s'agit là d'une décision très importante, car la perte du droit du sol constituait une mesure décisive qui affaiblissait définitivement le pouvoir des communes. De plus, après la diminution drastique de la dotation de l'État aux communes, la suppression de la taxe d'habitation s'avère inquiétante puisque nous ignorons encore sous quelle forme elle sera compensée aux communes, si elle l'est.

Nous devons donc souhaiter qu'un tel contexte n'entrave pas les efforts que nous développons quotidiennement pour améliorer la vie de notre village. Nous sommes conscients des difficultés, mais nous continuerons à œuvrer dans ce sens, avec abnégation.

J'ai donc le grand plaisir de vous présenter les vœux du Conseil municipal et du Maire pour que 2018 soit une très belle année pour chacun d'entre-vous, pour vos familles et vos proches et qu'elle apporte des dénouements heureux aux problèmes que vous pourriez rencontrer.

Bien cordialement,

Gérard Cabello
Maire de Montarnaud





Chers concitoyens, chers amis,

Dix ans déjà. Dix ans depuis la première élection de notre équipe municipale en 2008, renouvelée avec le même taux de confiance en 2014. Dix ans, non seulement un chiffre rond, mais surtout un espace-temps qui permet de juger objectivement de l'évolution d'un village, sous l'impulsion de ses élus.

Dix années charnières au cours desquelles il a fallu répondre à la mutation profonde des villages qui entourent Montpellier, soumis à un choc démographique accentué sur notre territoire par la mise en service de la A750, plaçant Montarnaud à moins de 20 minutes du centre de Montpellier. Cet apport conséquent de population succédait à une stagnation démographique ayant induit une explosion du prix du foncier et des loyers, qui a conduit les jeunes à s'éloigner de Montarnaud, faute de pouvoir se loger à des loyers compatibles avec leurs faibles revenus. L'augmentation importante de l'âge moyen de nos habitants s'est traduite par des fermetures successives de classes dans nos écoles maternelle et élémentaire. La question de l'avenir de Montarnaud était donc posée avec acuité lors de notre élection, et la mise en service de la A750 était sur le point d'engendrer une nouvelle spéculation foncière, susceptible de bouleverser la sociologie de notre village, avec l'arrivée de nouveaux habitants, bien établis dans la vie, qui pouvaient acquérir des terrains très onéreux, et le départ accéléré de notre jeunesse. Il nous fallait donc répondre à cet essor démographique incontournable, tout en préservant notre mixité sociale en permettant de loger notre jeunesse et nos familles à revenus modestes.

Les études du cabinet ENTECH réalisées avant tout projet de ZAC, indiquaient que, quelle que soit la politique municipale, Montarnaud dépasserait très largement les 5 000 habitants en 2025. Le choix à faire consistait donc à opter pour un développement maîtrisé de la commune via une ZAC, ou à laisser intervenir les lotisseurs dans l'incohérence d'une multitude d'opérations ponctuelles n'apportant aucun subside à la commune pour la construction des équipements publics. Le maire précédent avait déjà signé en 2007 une convention de ZAC irrévocable dans les faits. Il nous a donc fallu, dès notre élection, renégocier les termes de cette convention, notamment pour allonger la durée de sa réalisation (12 ans au lieu des 6 ans prévus) et obtenir une augmentation du montant des participations des aménageurs à la commune, soit 5 300 000 € et le don de trois macro lots. L'un d'entre eux est déjà utilisé pour l'école maternelle et la construction de la crèche intercommunale avec leur parking.



Nous avons pu maîtriser l'évolution de notre population puisqu'elle s'avère inférieure à celle prévue par le cabinet ENTECH, ce qui montre que cette ZAC n'a pas contribué à augmenter notre population par rapport à l'impact de la A750, mais a simplement permis d'accueillir, dans de bonnes conditions, nos nouveaux habitants.

Il fallait aussi veiller à conserver notre mixité sociale, à l'origine de cette convivialité qui caractérise Montarnaud. Nous avons atteint cet objectif en permettant à chacun, quels que soient ses moyens, de vivre sur notre commune. Ainsi, cinquante logements sociaux construits par Hérault Habitat ont été attribués en 2014 avec la résidence des Lavandières. 40 autres ont été livrés avec la résidence des Dentellières. A cela il faut ajouter 14 appartements sur les Mauves, soit un total de 104 logements. Mais le tour de force a été d'obtenir que 80% de ces logements soient attribués à des montarnéens ou des



anciens montarnéens. Il faut également citer 94 logements en primo-accession. Le résultat ne s'est pas fait attendre ; nos jeunes qui avaient quitté le village sont revenus avec conjoints et enfants, et une nouvelle population jeune s'est également installée sur Montarnaud, garantissant l'avenir de notre commune.

Bien sûr, il nous a fallu mettre en place les équipements permettant de répondre à l'afflux d'une population jeune, et notamment les écoles. Ce pari a été tenu, puisqu'en concer-



tation avec les parents d'élèves et les enseignants, nous avons construit, en temps voulu, une nouvelle école maternelle confortable et moderne. Et un an plus tard, c'est une nouvelle école élémentaire qui était mise à disposition de nos enfants et de nos enseignants. Aujourd'hui, Montarnaud dispose d'un total de 22 classes et de tous les équipements dédiés au RASED, à la restauration et au périscolaire. Il s'agit là d'un effort sans précédent dans l'histoire de notre commune.

Les services en faveur de nos familles n'ont pas été oubliés, avec la création d'un ALSH pour les 6/11 ans. Aujourd'hui, notre petite commune accueille donc les enfants et adolescents de 3 à 17 ans. Il faut ajouter que nous venons de terminer les travaux qui permettent à notre service jeunesse de quitter leurs anciens préfabriqués pour des locaux beaucoup plus confortables. Signalons également que nous avons largement contribué à la construction actuelle de la crèche intercommunale, puisque nous avons financé en biens et en travaux cet établissement à hauteur de près de 500 000 €, un aspect trop vite oublié comme vous avez pu vous en rendre compte dans un article du Midi Libre.

Cette cure de jouvence de Montarnaud ne pouvait oublier l'aspect emploi. Chaque investissement de la commune a été accompagné de clauses sociales qui ont généré des emplois en CDD et en CDI. Le développement de nos services municipaux a également contribué à cet objectif et la création d'un supermarché s'est traduite par l'embauche d'une quarantaine de personnes. Là encore, un effort sans précédent sur notre commune.

Nous avons également modernisé nos équipements sportifs. Lors de notre élection, ils se résumaient à un terrain de football en terre battue, deux courts de tennis en très mauvais état et un terrain de tambourin vieillissant. Dès 2009, nous avons mis en place un complexe sportif composé d'un terrain de football en pelouse synthétique avec tribunes, de quatre courts de tennis avec Club House à proximité du terrain de boules déjà en place, puis d'un Skate Park. Nous avons rénové les équipements du tambourin. En 2017, nous avons édifié un City Stade qui connaît un succès considérable. Cet ensemble sportif a largement été bonifié par la halle des Sports, construite par le Conseil Général, dont nous assurons la maintenance, et qui est à l'origine d'une explosion du nombre de disciplines sportives, pratiquées sur Montarnaud. Vous le voyez, là encore, nous n'avons pas chômé.

Face à une augmentation de la population dont la majeure partie travaille sur Montpellier, le risque était grand de devenir une cité dortoir. Une recette efficace consiste à dynamiser les communes par une politique associative et culturelle de qualité. Nous avons donc accru notre aide aux associations, notamment par des interventions beaucoup plus importantes de notre service technique, et dès 2018, nous allons mettre à leur disposition des locaux supplémentaires, une grande salle de 120m² et des bureaux. Le renforcement de cette collaboration Mairie/associations a permis de doubler pratiquement le nombre de ces dernières : 32 à notre prise de fonction, 63 à l'heure actuelle.



De plus, notre Municipalité a maintenu ou créé un grand nombre de manifestations de qualité : le festival de théâtre amateur des Bardots, les Nuits Couleurs, la Fête de la Musique, les Journées du Patrimoine, les Estivales, de nombreux concerts pour tous les goûts, sans oublier les animations de notre Bibliothèque Municipale avec la Dictée d'or et de nombreuses initiatives pour tous âges, ainsi que les initiatives de notre Multimédia et de notre Service Jeunesse. Il est clair que l'on ne s'ennuie pas à Montarnaud et que le spectre de la cité dortoir n'est pas pour demain, d'autant plus que des émissions radiodiffusées s'intéressent de plus en plus à notre commune.

Cela dit, nous ne pouvons pas tout faire, notamment en matière d'entretien des voiries dont la plupart ont été négligées pendant des décennies. Nous n'en avons pas les moyens. Et pourtant, sur ces dix années, nous avons consacré 3 500 000 € à la réfection et à la sécurisation de nos voiries et chemins,

ce qui constitue là encore un effort sans précédent : 13 rues dont des chantiers importants comme l'Avenue d'Argelliers et la Rue du Pioch, et 19 chemins. Nous avons sécurisé les entrées de Montarnaud avec deux ronds-points et des ralentisseurs ; nous avons complété les pistes cyclables et piétonnières ; nous avons réaménagé ou créé cinq parkings représentant près de 200 places de stationnement ; avec la ZAC, nous avons créé une voie transversale qui joint les deux sorties principales de Montarnaud sans passer par le centre-ville. Mais il reste beaucoup à faire et notre effort restera soutenu.



En matière d'environnement, nous avons externalisé une partie du travail concernant l'entretien des espaces verts à une entreprise montarnéenne. Mais le problème de la propreté du village, qui ne dépend pas que de la Municipalité est préoccupant. Pourquoi certains quartiers sont propres malgré des interventions peu fréquentes du Service Technique, pourquoi d'autres sont-ils sales, malgré les trois camions de déchets emmenés chaque semaine à la déchèterie, et sont-ils salis dès le lendemain du nettoyage ? Vous l'avez compris, la propreté du village ne dépend pas que de la Mairie, mais également du comportement de ses habitants. Et je dois dire que les comportements peu citoyens de certains, celui des aménageurs de Nexcity sur le territoire sur lequel ils interviennent et même parfois du Syndicat Centre Hérault qui ne tient pas toujours ses engagements, doivent être interpellés. A quand le filet promis sur la déchèterie, afin de protéger ses abords ?



Au cours de ces dix années, nous avons organisé des interventions de nettoyage de nos rivières et d'entretien de la ripisylve, en collaboration avec le SYBLE, qui doivent significativement diminuer les risques d'inondations sur notre commune, lors des épisodes cévenols. Là encore, nous avons innové sur Montarnaud. Mais rappelons qu'il appartient à chaque riverain d'entretenir les cours d'eau. Dernier point, la mise en place d'une politique d'entretien des espaces municipaux sans produits phytosanitaires, nous a valu deux récompenses, l'une régionale, l'autre nationale.

Toujours en matière d'environnement, la gestion du budget annexe assainissement nous a permis, grâce à vos contributions en termes de taxe de raccordement, de financer l'extension incontournable de notre station d'épuration. Nous avons porté le dossier, les plans sont réalisés, le financement acquis, et les entreprises recrutées. Comme nous avons perdu la compétence assainissement, il appartient à la Communauté de Communes de procéder à la construction de cet équipement sur le budget mis en place au cours des années précédentes, par notre Mairie.

Ce bilan n'est pas exhaustif, et j'ai omis bien des choses. Mais ce qui est remarquable, c'est que ces activités, ces investissements, ont eu lieu parallèlement à un assainissement des finances communales. A notre prise de fonction, la durée théorique d'endettement de la commune était de plus de 15 années. Aujourd'hui, malgré la construction des écoles et nos nombreux investissements, il n'est plus que de 9 années. Et cela, il faut le souligner, sans que l'augmentation des taxes municipales décidées par la commune n'ait été considérable. Il faut également ajouter que notre choix d'investissement nous a valu quatre récompenses concernant leur qualité, deux départementales et deux nationales, ce qui nous encourage à continuer nos efforts dans cette voie.

Brièvement, notre activité a apporté un supplément de confort à nos habitants, avec un renforcement du potentiel médical sur notre commune, plus de 40 professionnels de santé, avec des mesures concernant la protection de nos petits commerces. Sans oublier bien sûr la mise en place d'un supermarché vertueux (selon la presse) et esthétique, qui apporte une station essence, un distributeur de billets et 40 emplois.



Sur le plan politique, en termes scolaires, nous avons toujours travaillé en harmonie avec les parents d'élèves, ce qui nous a permis, à deux reprises, au cours des années 2008 et 2009, de faire annuler des fermetures de classe. Le bras de fer avec France Télécom nous a permis d'être l'une des premières communes de la CCVH à bénéficier de l'internet haut débit améliorant ainsi une situation où il était impossible de télécharger des documents. Un autre bras de fer nous a permis de conserver notre poste, bien que les horaires d'ouverture aient été réduits. De la même manière, nos initiatives ont permis de repousser deux demandes préfectorales qui visaient à éliminer les représentants des communes de la gestion du SIADE, ce syndicat mixte présidé par le Maire de Montarnaud qui gère l'avenir du Mas Dieu, et qui a définitivement éloigné la menace de l'implantation d'une décharge en ce lieu. Par contre, les lois NOTRe et Allur ont provoqué quelques dégâts puisque, malgré l'opposition du groupe majoritaire du conseil municipal, la compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté de Communes, ainsi que la compétence GEMAPI qui vise notamment l'entretien des cours d'eau, moyennant la création d'une taxe sur les familles. Nous avons pu cependant conserver la compétence Droit du Sol en faisant échec aux directives de la loi NOTRe de nous confisquer le PLU, en collaboration avec plusieurs municipalités et cela constitue une véritable satisfaction, dans la mesure où ce droit est essentiel pour les communes.



Il est néanmoins évident qu'en association avec ces transferts de compétences, la volonté d'affaiblir financièrement les communes, démarrée sous le règne Sarkozy, puis accrue sous le règne Hollande et aggravée sous la houlette du Président Macron, est préoccupante. En effet, la disparition programmée de la taxe d'habitation associée à la baisse dite temporaire, en fait définitive, de 43% de la dotation de l'État est bien plus qu'inquiétante. A la veille d'établir le budget municipal, nous ignorons toujours ce qu'il en sera de la taxe d'habitation. Tout simplement stupéfiant.

Nos projets dépendront, bien sûr, de ce problème concernant la taxe d'habitation. Parmi eux, je citerai la création d'une véritable Médiathèque dans la cave coopérative, qui nous permettra de libérer des bâtiments moins adaptés, et grâce au produit de leur commercialisation, de créer une deuxième salle des fêtes, plus vaste, sur les nouveaux quartiers. Dans l'immédiat, la création d'une maison des associations au centre du village, va permettre de favoriser la vie associative. Ce projet répond à une urgence, mais il permettra, à terme un agrandissement de la Mairie. Certains souhaitent que ces équipements municipaux soient implantés au plus près des nouveaux quartiers. Pour notre part, nous souhaitons que le centre du village vive plus que jamais, avec le dynamisme d'une population accrue et plus jeune. C'est l'âme de Montarnaud qui est en cause. L'adaptation de nos bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, commencée en 2017 sera poursuivie, ainsi que la réfection de nos voiries, comprenant, nous l'espérons l'Avenue du Pradas. Enfin, l'édification d'un jardin d'enfants sur les nouveaux quartiers est en discussion. Conformément à notre politique, détaillée et largement approuvée en 2014, les équipements publics seront répartis sur l'ensemble de la commune.

Ce point devait être fait. Il informe objectivement d'un bilan et relativise certaines critiques. L'étendue des réalisations sur un village tel que le nôtre est éloquent. Il me reste maintenant à remercier tous les élus municipaux de la période 2008/2014, et bien sûr tous les élus du groupe majoritaire pour leur disponibilité et la quantité de travail qu'ils ont effectué, au bénéfice du village. Je tiens également à remercier bien chaleureusement tous nos employés de mairie sans qui nos décisions resteraient lettre morte et qui travaillent quelquefois dans des conditions difficiles. Je n'oublierai pas, évidemment, les présidents et tous les bénévoles qui travaillent dans nos associations et qui jouent un rôle important sur notre commune. J'ajouterai à ces remerciements, le rôle du Conseil Départemental, pour ses nombreuses subventions, qui confirme son rôle important dans la vie de nos communes.

Bien cordialement,
Le Maire de Montarnaud

Le budget Municipal 2017

Le budget de fonctionnement

Recettes

Montant total :
3 232 825 €

Augmentation de 5,65% par rapport à 2016 due à une stagnation des recettes de l'État et une progression des bases fiscales.

Dépenses

Montant total :
2 844 318 €

Augmentation de 8,02% par rapport à 2016

- Hausse des charges à caractère général de 91 909 €
- Hausse de la masse salariale de +98 390 € soit +6,17%
- Baisse des dépenses financières de -10 610 € soit -12,16%

Baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État

2013 : 280 555 €

2014 : 261 163 €

2015 : 212 903 €

2016 : 161 494 €

2017 : 110 231 €

Baisse cumulée :

-170 324 €

L'élaboration du budget municipal constitue un élément essentiel de la vie d'une commune. Il est en effet l'outil prévisionnel qui permet de mettre en place la politique de la ville élaborée par les élus, tout en tenant compte des possibilités financières de la cité. Après son élaboration, il constitue le fil rouge des réalisations municipales, qui doivent respecter au plus près ces prévisions financières. Le budget établi en début d'année est donc soigneusement confronté aux décisions municipales tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'État, par l'intermédiaire du Préfet, exerce un contrôle sur les deniers publics, avec une attention particulière pour l'excédent du budget de fonctionnement qui reflète la santé financière d'une commune et qui conditionne la possibilité d'obtenir des prêts auprès des banques, donc la capacité d'investissement.

Cet article a pour but de faire le point sur le budget 2017. Les chiffres affichés sont issus du compte administratif 2017 et donnent les informations essentielles pour comprendre cette année budgétaire.

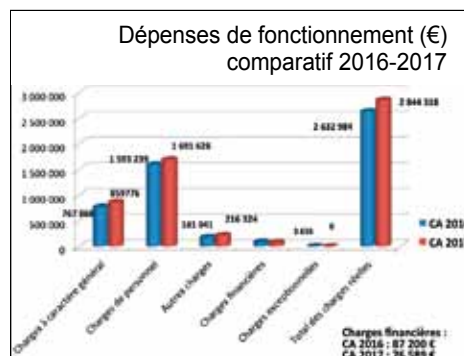
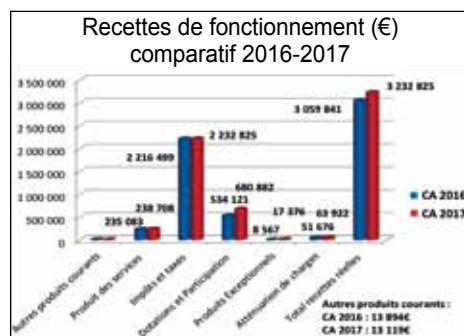
Le budget de fonctionnement

Le budget 2017 de fonctionnement est caractérisé par une augmentation des recettes totales de 5,65% par rapport au budget 2016 (soit +172 984 €) après une augmentation de +3,94% en 2016 (+115 884 € et +85 000 € en 2015).

Cette situation, est basée sur une progression de +146 761 € des dotations et participations (dotation recensement 2016, augmentation des prestations CAF dans le cadre du CEJ, progression de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou encore la subvention pour l'entretien des cours d'eau de la commune). Elle est également due à la progression des atténuations de charges (+12 246 €).

Cette augmentation des recettes reflète également une poursuite (mais moins forte) de la progression des bases d'imposition (+80 000 €).

La progression des coûts de fonctionnement est de +211 334 € (+8,02%) principalement due à l'augmentation prévue de la masse salariale (+98 389 €) ainsi que l'augmentation des charges à caractère général (+91 908 €). Ainsi pour la masse salariale les éléments structurant cette augmentation sont : l'augmentation du point d'indice et la progression du GVT (progression salariale par avancement : 24 000 €), la refonte de la grille indiciaire (15 000 €), le changement de statut d'employés contractuels



en agents stagiaires (20 373 €), la création de deux nouveaux postes (un policier municipal et un informaticien : 29 700 €), le reste correspondant à l'augmentation induite des cotisations patronales.

Quant à l'augmentation des charges à caractère général, celle-ci est principalement le fait de l'entretien des cours d'eau et des espaces verts

incombrant à la Commune (+67 856 €) ainsi qu'un coût plus élevé pour la maintenance du patrimoine communal (+5 192 € correspondant à la maintenance du parc informatique et des panneaux lumineux, ainsi qu'à la mise à jour des différents logiciels communaux). En outre de nombreux travaux ont été effectués en interne au sein des services techniques (grâce à un effort de formation pour de nombreux agents techniques) faisant mécaniquement augmenter la consommation des fournitures de petit équipement (+3 000 €). La création de deux nouvelles classes a augmenté le coût des fournitures scolaires de 7 000 € (+22,85%). Les autres charges de gestion courante ont également dû prendre en compte des coûts supplémentaires à savoir un montant de 9 644 € de crédits admis en non-valeur pour cause d'impossibilité de les recouvrer par le Trésorier Payeur Général auprès de débiteurs de la commune pour une période allant de 1990 à 2016.

Il est enfin à noter que les charges financières poursuivent leur décrue (-10 611 €) soit -12,5%.

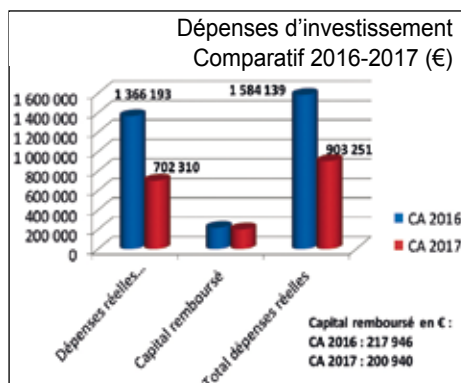
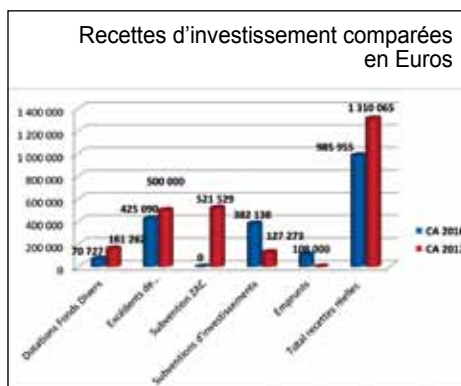
La Commune connaît donc un excédent de fonctionnement mais en baisse par rapport à l'année dernière. Il démontre la nécessité pour la Commune de naviguer avec rigueur sur des mers agitées et incertaines. En effet, la visibilité concernant les recettes de fonctionnement est de plus en plus difficile, la Commune se doit donc d'être très vigilante. Ainsi, cette année, l'excédent de fonctionnement devrait atteindre 388 507 € contre un excédent 2016 de 426 877 €. Soit une diminution de -9% (-38 370 €).

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est alimenté par une partie de l'excédent de fonctionnement total de l'année n-1, le Fonds de Compensation de la TVA, les emprunts éventuellement effectués et les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales ou de divers organismes publics. Il permet de maintenir ou améliorer le patrimoine communal au profit de ses administrés.

Pour des raisons techniques ou de délais de réalisation, la commune a réalisé après paiement du capital de la dette (en diminution cette année encore à 200 940 €), 70% de ses investissements prévus. Cette baisse correspond à une baisse de 48,60% par rapport aux dépenses réelles de 2016. Cette situation a permis de faire face aux besoins immédiats mais également de repousser la mise en œuvre de l'emprunt prévu en 2017 à l'année 2018.

La Commune a en outre profité de la nécessité de créer deux classes au sein de l'école élémentaire pour réorganiser l'ensemble du groupe scolaire afin de rénover et réhabiliter le bâtiment C



en salles péri et extra scolaires. La Commune permet ainsi de positionner un service public pour la jeunesse bien situé, permettant également de s'autonomiser et ne plus être dépendant des locaux scolaires.

L'année 2017 a donc été consacrée à la rénovation de la chapelle, au lancement des premières études pour la rénovation de la maison des associations, à la réfection de la voirie, la création de deux classes supplémentaires au sein de l'école élémentaire, ainsi que la création d'un service jeunesse intégré comprenant les trois ALSH au sein d'un même lieu, la création du City Stade, le changement des panneaux lumineux, et l'acquisition d'une machine à désherber (dans le cadre du PAPPH).

Le montant total des dépenses d'équipement est de 702 310 € contre 1 010 628 € prévus.

Les recettes totales d'investissement se sont élevées à 1 310 065 € pour des dépenses d'investissement totales de 903 251 € soit un résultat d'investissement positif de 406 814 € hors déficit d'investissement. En comptant les factures 2017 à payer en 2018 (Reste à réaliser dépenses) pour un montant de 120 564 € et les recettes 2017 à recevoir (Reste à réaliser Recettes) d'un montant de 350 276 €, le résultat s'établit alors à 634 419 € hors déficit d'investissement.

Le budget d'investissement

Montant total des dépenses d'équipement :
702 310 €

en baisse par rapport à 2016 (-663 883 €)

Rénovation des voiries, création de deux classes à l'école élémentaire, création d'un service périscolaire et jeunesse par réhabilitation du bâtiment scolaire C de l'école élémentaire

Acquisition et installation d'un City Stade pour 44 400 €.

Emprunt de 300 000 € non mobilisé et repoussé à 2018

Bilan du budget 2017

Excédent de fonctionnement prévu pour l'année 2017 : 388 507 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 809 601 €

En baisse par rapport à 2016

Stabilité de la solvabilité de la commune :

2016 : 9,3 années

2017 : 9,5 années

LES BUDGETS ANNEXES

Le Budget ZAC

Au cours des années précédentes, nous avons créé un budget annexe ZAC afin d'identifier et faciliter la gestion des besoins liées à l'expansion démographique de notre village. Il est alimenté par les contributions des aménageurs (plus de 5 millions d'euros) et le transfert à partir du budget général pendant trois années d'une subvention d'équipement de 250 000 € annuels, laquelle a cessé depuis 2015.

Cette année 2017 a été une année de mise en veille de l'activité budgétaire de la ZAC. Son budget n'a servi qu'à finaliser les derniers travaux de l'école maternelle sous la forme d'un « reste à réaliser » 2016. Par ailleurs, aucune participation n'a été versée par les aménageurs cette année.

Le Budget Assainissement

L'année 2017 est une année particulière pour ce budget. En effet, il s'agit du dernier exercice comptable pour la commune dans la mesure où la compétence eau et assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Dans tous les cas, ce budget est largement excédentaire dans la mesure où aucun investissement de grande ampleur n'a été réalisé. En effet, la construction du budget assainissement depuis quelques années a été réalisé dans l'objectif de créer une assise financière suffisante pour financer la nouvelle station d'épuration de la Commune.

Le solde entre recettes et dépenses d'exploitation est cette année de 373 250 € contre 527 298 € en 2016 (actant la stabilisation de l'apport démographique sur la commune).

Le solde entre dépenses et recettes d'investissement est de -43 684 € contre -15 149 € en 2016. Cette augmentation résulte des travaux de maintenance de plus en plus fréquents qui résultent du vieillissement important de notre station actuelle.

L'excédent pour le dernier exercice comptable et budgétaire géré par la commune est de 2 079 320 €. Il permet de transmettre un budget



conséquent à la CCVH qui financera la quasi-totalité du coût de la future station d'épuration si l'on intègre les subventions de l'État et du Conseil Départemental.

Conclusion

Cette politique financière rigoureuse et prudente a permis de réunir les conditions nécessaires permettant la rénovation complète du groupe scolaire élémentaire, la création d'un bâtiment périscolaire (pour les 6-12 ans) et extrascolaire (pour les 6-17 ans), la création de deux classes élémentaires et une classe maternelle, la mise en place d'un City Stade de grande qualité. Elle permet également d'allouer des locaux plus spacieux aux Restaurants du Cœur, sans oublier le démarrage du projet de la Maison des Associations. Elle permet également de consolider les effectifs municipaux afin d'accompagner l'accroissement de la demande de services publics de proximité.

Ainsi les dépenses d'équipement toutes dépenses confondues depuis 2014 s'élèvent à 8 830 000 € financées à 82,1% sur fonds propres et par un endettement de 1,582 millions € soit 17,9% du montant total.

Cette bonne gestion permet de stabiliser la solvabilité de la commune au niveau de celle de l'année dernière. En effet si le montant total de la dette est en baisse (il est de 3,7 M € fin 2017 contre 3,91 M € fin 2016) l'excédent de fonctionnement est également en baisse de -38 370 €. Cela maintient la solvabilité de la commune à 9,5 années de capacité de remboursement en 2017 contre 9,3 années pour l'année 2016.

Cette politique budgétaire et financière a également permis de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des montarnéens car les taux d'imposition ont progressé de seulement 5,05% depuis 2013.

Néanmoins, la vigilance s'impose face aux incertitudes qui planent sur les décisions de l'État en matière de financement des budgets de fonctionnement des communes.

Nos Projets Environnement

En 2017, de nombreuses actions municipales, pas forcément visibles par tous les montarnéens, ont été menées concernant l'environnement et le cadre de vie, tel que le nettoyage des ruisseaux, la finalisation de notre plan Zéro Phyto et du dossier de la nouvelle station d'épuration, mais aussi la participation à la construction du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » mené par le Syndicat Centre Hérault. Mais il est important de noter que la volonté municipale d'assurer l'entretien et l'embellissement du village ne suffit pas, il s'agit dans les faits de créer d'une part, un véritable réflexe citoyen collectif avec notamment les associations telles que la « Diane montarnéenne » ou « Environnement montarnéen » par ses campagnes de nettoyage – mais aussi un réflexe citoyen individuel où chacun a un rôle à jouer afin de réduire les incivilités qui nuisent à notre environnement. Tout cela dans un contexte où les communes se voient privées d'un certain nombre de compétences et de moyens.

GEMAPI et RIPISYLVES

Sous l'égide du Syndicat des Bords du Lez (SYBLE), la commune a réalisé au cours de l'année, le nettoyage et l'entretien de la ripisylve de ses principaux ruisseaux afin de permettre le bon écoulement des eaux pour réduire les risques de crues.

Jusqu'à présent, cette compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) était partagée par tous les niveaux de collectivités (régions, départements, communes). A compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence sera confiée aux intercommunalités et donc à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) pour ce qui concerne Montarnaud. Cette prise de compétence imposée par l'État sans moyens financiers supplémentaires a entraîné la création d'une taxe par la CCVH.



Le territoire de la communauté est situé sur deux bassins versants, la Mosson (20%) sur lequel est située notre commune et l'Hérault (80%). Deux syndicats mixtes (le SYBLE et le Syndicat du Fleuve Hérault) élaborent donc les programmes opérationnels dans le cadre d'action de la politique locale de l'eau. Cette répartition géographique en termes de bassins versants¹ est primordiale dans la gestion de l'eau, car elle considère à juste titre que tous les acteurs et les différentes utilisations ont un impact sur l'ensemble de ce territoire. C'est donc ce principe de cohérence territoriale qui pourrait être remis en cause par ce transfert de compétence.

Pour l'instant, la CCVH a décidé de maintenir son adhésion aux deux syndicats mais la décision de leur déléguer la mise en œuvre n'est pas actée. Le souhait de la municipalité est évidemment de voir à nouveau le SYBLE travailler sur notre territoire. Gestionnaire de l'ensemble du bassin de la Mosson, il est le garant incontournable de la cohérence des études et travaux effectués, avec un indéniable savoir faire. De plus, il connaît très bien notre commune sur laquelle il fait un excellent travail depuis des années, à la satisfaction générale.

Enfin, il faut noter que ce transfert de la GEMAPI à la CCVH, ajouté à celui de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018 conduit la commune à ne plus avoir aucun pouvoir décisionnaire



Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)

Depuis 2016, la commune de Montarnaud s'est engagée dans une démarche « 0 » pesticide, avec la mise en place d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) dont le but affiché est de mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement sur les espaces communaux (voiries et espaces verts) en économisant l'eau et en abandonnant l'utilisation des pesticides. Elle est aujourd'hui récompensée de ses efforts et notamment ceux du service technique en étant labellisée au plus haut niveau du prix régional de la « charte régionale zéro phyto dans nos villes et villages ». Une distinction Nationale suivra au cours de l'année 2018.

sur la ressource en eau, la préservation de sa qualité et la protection contre les inondations, seules les eaux pluviales restant de notre compétence.

(1) Espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie ou de ruissellement s'écoulent dans la même direction et se rejoignent pour former un cours d'eau.

ZÉRO DÉCHET - ZÉRO GASPILLAGE : un défi pour le territoire Centre Hérault

Le Syndicat Centre Hérault est la structure intercommunale de traitement des déchets à laquelle notre commune est rattachée. Son territoire s'étend sur 1 100km² et couvre le Clermontais, la Vallée de l'Hérault, le Lodévois et Larzac.

Il est engagé depuis 2015 dans un plan ambitieux et réaliste de réduction des déchets en association avec les communautés de communes et l'État (ADEME).

Les objectifs du plan

Aujourd'hui, chaque personne sur le territoire produit 550 kilogrammes de déchets par an. Les objectifs suivants sont programmés pour 2025 :

- Les ordures ménagères résiduelles de notre poubelle grise qui finissent enfouies sur le site de Soumont (site dont la fermeture est programmée) et que nous

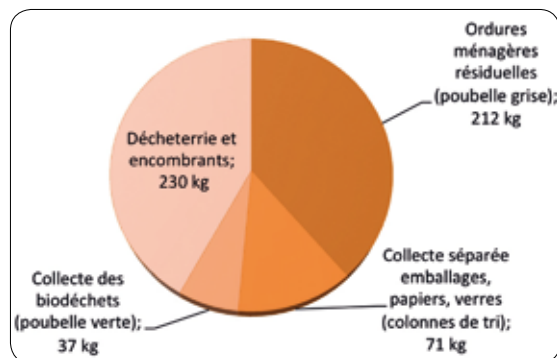
laisserons en héritage aux générations futures doivent diminuer de 50%.

- Le total des déchets doit être ramené à 512 kg/an et par habitant.
- Enfin, 65% de nos déchets devront être valorisés contre 45% actuellement.

Les moyens

- La prévention comportera deux axes : 1/ « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » ; 2/ l'amélioration des performances du tri en le développant et en réduisant les erreurs de tri chez les usagers.
- Le recyclage : le déchet devient une matière première avec une augmentation des filières de recyclage qui sont au nombre de vingt et une aujourd'hui (compost, verre, ressourcerie, etc.) sur le territoire...
- Le développement économique du territoire fondé sur les principes de l'économie circulaire.

La mise en œuvre des premières actions de ce plan débutera courant 2018.



LA PROPRETÉ, c'est l'affaire de tous !

Élément essentiel de la qualité de vie, la propreté de l'espace public dépend grandement du civisme de tous. Les services municipaux contribuent tous les jours à améliorer la propreté de la commune tant sur les voiries qu'en garrigue avec le déblaiement des dépôts sauvages, mais cette problématique est aussi collective et citoyenne et la Ville de Montarnaud se doit aussi de la faire respecter, par la sensibilisation des usagers et si besoin par la verbalisation des incivilités par des amendes pour :

- le dépôt sauvage des déchets (y compris à proximité des conteneurs d'apport volontaire),
- le non ramassage des déjections canines,
- le jet de mégots sur l'espace public,
- le fait de sortir ses déchets (sacs ou bacs) en dehors des jours de ramassage.



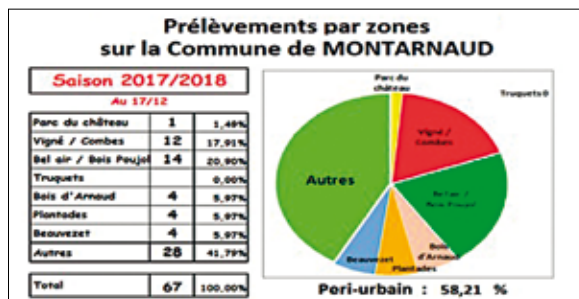
La « Diane Montarnéenne » et la régulation de la population des sangliers

Présidée par M. Jean Louis CAIZERGUES, la Diane Montarnéenne est une association environnementale particulièrement active sur notre commune. Elle compte 57 membres qui, à travers leur passion de la chasse, participent à

l'entretien du domaine forestier et de ses chemins. Ils participent également à la protection des cultures avec la pose de clôtures électriques fournies par la fédération de chasse de l'Hérault, autour des vignes des agriculteurs qui le souhaitent, et enfin, n'oublions pas sa participation essentielle dans la restauration de la bergerie de la Rouvière.

Son rôle dans la régulation de la population des sangliers qui habitent nos bois est primordial. Au-

jourd'hui, près de 60% des prélèvements s'effectuent dans le secteur péri-urbain, le sanglier dont la priorité consiste à trouver nourriture et quiétude se cantonne désormais au plus près des habitations qui elles-mêmes sont souvent installées



La nouvelle station d'épuration

Dans le cadre de son développement, la Commune de Montarnaud a lancé en 2012 une consultation de Maîtrise d'œuvre pour le projet de la construction d'une nouvelle station d'épuration, permettant le traitement des eaux usées domestiques de ses administrés. Ce projet, particulièrement surveillé par les services de l'État de par sa situation à la source de la Mosson, de nombreuses et longues études ont été nécessaires afin de répondre aux exigences légitimes de l'Agence de l'Eau.

Le Cabinet Gaxieu, Maître d'œuvre de cette opération, a réalisé le projet et les dossiers de demande d'autorisations.

La consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée dans le cadre du Code des Marchés Publics, et le marché

de travaux a été attribué au groupement « SAUR – Le Marcory Construction – Agence Coste Architectures ».

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Réaliser une nouvelle station d'épuration d'eaux usées d'une capacité de 7 500 Équivalents Habitants* ;
- Construire une station de traitement permettant un excellent niveau de rejet, en lien avec la sensibilité du milieu récepteur ;
- Réhabiliter certains ouvrages de la station actuelle pour créer des volumes tampons permettant de gérer l'augmentation du débit par temps de pluies ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour intégrer la station dans son



* L'Équivalent Habitant correspond à l'unité de mesure de capacité pour les STEP et non pas au nombre d'habitants de la commune.

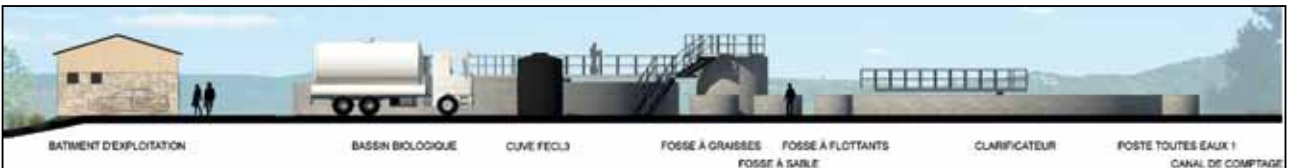
environnement : parti architectural et paysager, maîtrise des émissions sonores, sobriété énergétique...

- Créer une zone de rejet végétalisée pour les eaux traitées avant d'être rejetées dans un fossé qui les amènent jusqu'à La Mosson.

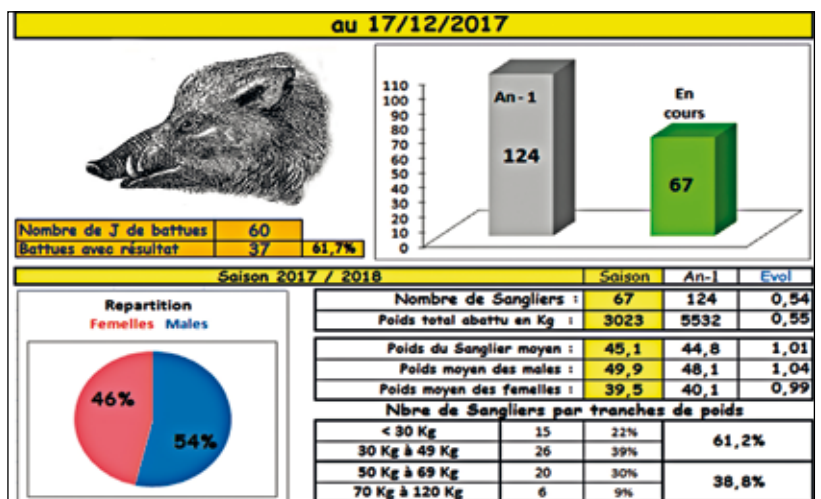
Lancée et financée à 100% (sans appel à l'emprunt) par le budget assainissement de la commune, le suivi de sa réalisation sera effectué par la CCVH dans le cadre du transfert de compétences « Eau et Assainissement ».



Intégration paysagère source : SAUR (Marché de travaux)



sur d'anciens territoires de l'animal. Ce phénomène qui est national génère beaucoup de nuisances aux riverains, mais provoque aussi de nombreux accidents avec les automobilistes et usagers de la route. A cela s'ajoute, dans notre région, la sécheresse qui conduit à un déficit de nourriture dans leur habitat naturel et pousse l'animal vers nos poubelles. La chasse se concentre donc sur ces domaines sensibles (cultures et proximité d'habitation) même si par goût, les membres de la Diane préféreraient la quiétude des grands bois, d'autant plus que leur présence au plus près de ces lieux n'est pas toujours bien accueillie par certains riverains...



Mais à l'étude des dernières statistiques, les efforts sont récompensés et l'évolution de l'espèce semble être contenue,

avec un tableau de chasse en nette régression par rapport aux années précédentes.

Les délibérations du Conseil

Extraits des délibérations de décembre 2016 à octobre 2017

Administration Communale et Réglementation

Décembre 2016

Mise en conformité des compétences de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault au 31 décembre 2016 – modification des statuts. Approbation de la modification des statuts de la CCVH telle que votée par délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2016. Création de deux nouvelles compétences obligatoires sans référence à l'intérêt communautaire : « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » et « *collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* », conformément à la loi NOTRe qui impose l'exercice pour les communautés de communes de quatre compétences obligatoires au 01/01/2017. Modification des compétences obligatoires exercées au titre de « développement économique ».

Recensement 2017. Création de 6 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 19 janvier au 17 février 2017 sur la base d'un forfait correspondant à 892,66 € brut. Création d'un poste de coordonnateur communal principal et d'un poste de coordonnateur communal adjoint pour le recensement de la population 2017, assortie d'une indemnité compensatrice d'un montant de 433,66 € mensuel pour les mois de janvier et février 2017.

Janvier 2017

Modification de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Approbation de la répartition des sièges du conseil communautaire établie sur la base d'un accord local. Pour Montarnaud : 3 sièges.

Mars 2017

Avis négatif du conseil sur le transfert du PLU communal à la CCVH. La loi ALUR prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. La commune de Montarnaud ne souhaite pas perdre la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme qui est l'une des compétences essentielles de la Commune, et ce afin de maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces, des activités. La Commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire. La majorité du conseil a refusé de valider la prise de compétence par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Élections de conseillers municipaux aux commissions thématiques. M. PONTIER est élu au sein de la Commission « Vie associative et culturelle » ainsi que la commission « Jeunesse et Sport » en remplacement de M. PESCHER, démissionnaire du conseil, Mme GALLIERE est élue au sein de la commission « Vie sociale et Familiale » en remplacement de Mme CAMARASA, démissionnaire du conseil.

Création d'un poste de « Technicien Principal de seconde classe » à temps non complet de 25 heures hebdomadaire pour la maintenance du parc et du réseau informatique de la commune et le suivi de la dématérialisation et de l'informatisation des écoles.

Mai 2017

Plan local d'urbanisme (PLU) : Approbation de l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise

d'œuvre pour la modification du PLU de Montarnaud. Cet avenant acte le changement de structure juridique du Maître d'œuvre (à savoir Mme LAFOURCADE) laquelle a intégré la société de portage salariale CREALEAD.

Juillet 2017

Contrat d'apprentissage BPJEPS avec le CREPS de Montpellier. Autorisation donnée au maire à signer le contrat d'apprentissage BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous) de M. DRIVAL (actuellement animateur en contrat d'avenir) ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de sa formation au sein de la Commune et auprès du CREPS de Montpellier. La formation BPJEPS APT lui permettra d'améliorer ses compétences et de devenir animateur sportif de manière à encadrer des activités physiques et sportives.

Octobre 2017

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade pour la catégorie C. Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité a été fixé à 100%.

Tableau des effectifs. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Création de trois postes d'« Adjoint technique » à temps non complet, suite à la réorganisation des services auprès des écoles et de la cantine et correspondant à des besoins pérennes pour le fonctionnement de ces deux sites: un poste d'adjoint technique à temps non complet de 31h45, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 31h35, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 21h35. Suite à l'avis favorable de la CAP siégeant au centre de gestion de l'Hérault, il est possible de permettre un avancement de grade pour un agent en poste dans le grade d'adjoint d'animation. Création

d'un poste d' « Adjoint animation principal 2^e classe » à temps complet, correspondant à un avancement de grade pour un agent en poste suite à l'avis favorable de la CAP siégeant au centre de gestion de l'Hérault. Création d'un poste d'« ATSEM principal 1^e classe » à temps complet pour avancement de grade. Création d'un poste de « Adjoint administratif principal 1^e classe » à temps complet, en raison de la promotion au tableau des effectifs d'un agent communal. Création d'un poste de « Adjoint technique principal 2^e classe » à temps non complet de 34h15 pour avancement de grade. Modification du temps de travail d'un emploi d'« Adjoint technique » à temps non complet de 27h à 29h25 en raison d'un surcroît de travail au sein de la cantine scolaire. Modification du temps de travail d'un poste de « Adjoint animation » à temps non complet de 29h à 35h en raison d'un surcroît de travail au sein l'école maternelle.



Animation culturelle et vie associative

Décembre 2016

Reconduction de la subvention de 250 € à l'association « La Prévention Routière 34 », au titre de l'année 2017.

Subventions 2017

Vote des subventions annuelles aux associations montarnéennes : 26 associations pour un montant total de 40 050 €.

Octobre 2017

Radio Pays d'Hérault. Demande d'une subvention de fonctionnement lui permettant de conserver son statut d'association indépendante, sans recours à la publicité. Décision de soutenir cette structure associative sous la forme d'une subvention de 400 €.

AMF34-Ouragan Irma. L'association des Maires de France de l'Hérault appelle les communes et les intercommunalités à délibérer pour apporter une aide d'urgence afin de pallier aux dégâts considérables causés par l'ouragan Irma dans les Antilles et les petites Antilles (Saint Martin, Saint Barthelemy). Participation à cette solidarité en attribuant une aide de 1 000 € à ce fonds de soutien, via l'AMF34.

Finances

Décembre 2016

Budget Investissement - réalisation de l'emprunt prévu au budget primitif - choix du candidat. Suite à l'appel d'offres, la Banque postale a été retenue pour un emprunt de 300 000 € sur 20 ans sur les critères suivants : taux monétaires faibles, offre la mieux positionnée sur la souplesse d'utilisation, le niveau des commissions et les marges appliquées, pas de surcoût lié à la durée de mobilisation.

Janvier 2017

Budgets municipaux. Autorisation donnée au Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits d'investissement (compte 20, 21 et 23) du budget principal et des budgets annexes 2016 (budget ZAC du Pradas et budget annexe Assainissement) avant le vote des budgets primitifs 2017.

Mars 2017

Régies Cantine-Garderie et ALSH. Ouverture d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor pour chacune des régies Garderie-cantine et ALSH dans le cadre de la mise en place d'un portail famille permettant la réservation et le paiement par les familles des factures garderies, cantine et ALSH. Approbation de la convention entre la Commune de Montarnaud et la Trésorerie municipale.

Débat d'orientation budgétaire.

Vote du budget :

- **Budget général** : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2016. Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2016, soit la somme de 500 000 €, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section

d'investissement du BP2016. **Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2017 :**

- 17,43% pour la taxe d'habitation ;
 - 26,56% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 152,88% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Soit une hausse de 1%.

Adoption du budget primitif (BP) 2017 pour 5 906 240,20 €.

- **Budget assainissement** : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2016. Report de la totalité des excédents de fonctionnement 2016 en report d'excédents de fonctionnement au BP 2017, soit la somme de 1 734 607,60 €. Adoption du budget primitif assainissement 2017 pour 2 531 982,85 €.

- **Budget ZAC du Pradas** : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2016. Adoption du budget primitif 2017 pour 1 010 104,05 €.

Juillet 2017

Régie ALSH. Autorisation donnée au Maire d'accepter à compter du 1er septembre 2017 les chèques emplois services universels (CESU), comme moyen de paiement de l'ensemble des prestations proposées par les ALSH de Montarnaud.

Octobre 2017

Autorisation donnée à M. le Maire pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 9 643,84 € sur le budget 2017, d'admettre en non-valeur pour l'exercice 2018 du budget principal, un montant de 9 912 € et les éventuels titres à admettre en non-valeur pour l'année 2018.

Jeunesse et Sports

Mai 2017

Aménagement d'un « City-stade ». Réaménagement des anciens cours de tennis au lieu-dit Font Mosson avec installation d'un City Stade, qui est un terrain aménagé et fermé, d'une surface de 300 m² (12 x 25 mètres), permettant la pratique de différents sports : basket-ball, football, handball et volley. Il sera utilisé de manière régulière par les ALSH Adolescent et Katchouks (6 - 12 ans). Il verra également compléter les équipements sportifs de l'école élémentaire, et sera ouvert

au public de la commune. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à la demande de permis d'aménager.

Juin 2017

Création d'un « City Stade ». Choix du candidat. Attribution du marché à la Société Tennis d'Aquitaine, pour la fourniture et la pose d'un city sport pour un montant de 37 000 € HT.

Installation de bâtiments modulaires - Information au Conseil. Location d'espaces modulaires pour permettre au club de football de se réunir dans des conditions matérielles satisfaisantes. Montant mensuel de 476 € HT soit 6 854,4 € TTC annuel. Durée de 2 ans avec une option d'achat possible à l'issue de cette période.

ASMPV - Convention d'utilisation et de mise à disposition d'espaces modulaires. Suite à la location de deux espaces modulaires pour le club de football, autorisation de signature donnée au Maire d'une convention d'utilisation et de mise à disposition de ces espaces avec l'ASMPV.

Octobre 2017

Troisième Trail du Mas Dieu : attribution d'une subvention de 500 € à l'association Montpellier Triathlon pour l'organisation sur le site du Mas Dieu de la troisième édition du « Trail du Mas Dieu » qui se déroulera le 4 novembre 2017.

Patrimoine

Mai 2017

Rénovation École élémentaire de Montarnaud phase 3 - Marché de maîtrise d'œuvre. La Commune souhaite poursuivre le réaménagement et la réfection des locaux scolaires afin : d'aménager deux classes supplémentaires tout en conservant une salle de motricité pour les élèves de l'école élémentaire au sein du bâtiment B, d'aménager le bâtiment C en espace périscolaire et extrascolaire. Coût estimé à 130 850 € HT. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école Font Mosson tranche 3 au cabinet d'architecture COUDRAIN pour un montant de 13 085 € HT soit 10% du montant HT de l'estimation des travaux.

Juin 2017

Rénovation École élémentaire de Montarnaud phase 3 - Marché de travaux - Choix des candidats. Coût des travaux préalablement estimé à 157 000 € TTC mais les exigences de sécurité du SDIS ont été revues à la baisse, et les prestations de réaménagement ont été pensées pour réduire le coût. Bâtiment B : création d'une classe supplémentaire, rapatriement des classes du bâtiment C, déplacement de la salle de motricité dans l'ancien hall d'accueil. Bâtiment C : entièrement dédié au Périscolaire et aux ALSH (Katchouk, Ouistiti, et Ados). Déroulement des travaux pendant les mois de juillet et août, livraison pour la rentrée scolaire 2017/2018. **Lot 1 - Démolitions Curage :** Entreprise GLOBAL RECONSTRUCTION pour un montant de 11 721,60 € TTC. **Lot 2 - Menuiseries extérieures :** Entreprise GLOBAL RECONSTRUCTION pour un montant de 12 240 € TTC. **Lot 3 - Cloisons-menuiseries intérieures-faux plafonds :** Entreprise GLOBAL RECONSTRUCTION pour un montant de 24 654 € TTC. **Lot 4 - Peintures :** Entreprise GFC CONCEPT pour un montant de 9 279 € TTC. **Lot 5 - Plomberie Sanitaire ventilation chauffage :** Entreprise GLOBAL RECONSTRUCTION pour un montant de 20 520 € TTC. **Lot 6 - Electricité :** Entreprise RODILLON pour un montant de 15 312 € TTC. **Lot 7 - Réseaux Extérieurs :** Entreprise SARL MARCK pour un montant de 12 991,20 € TTC. Montant total de 106 608,60 € TTC.

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Approbation de l'institution d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et de la délimitation de ce périmètre. Soumission pour avis à la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat de Montpellier. Mise en place des mesures de publicité et d'information, dans les conditions prévues par l'article R. 211-2. Le décret relatif au droit de préemption des communes sur les



fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux est publié au journal officiel du 28 décembre 2007. Cette mesure doit permettre de préserver, dans les centres villes, une offre commerciale de proximité suffisamment diversifiée.

Octobre 2017

Rénovation et réaménagement d'une maison vigneronne en Maison des Associations : Lancement d'un marché de Maîtrise d'œuvre. La Commune souhaite mettre en œuvre le réaménagement et la réfection de la maison vigneronne faisant face à la mairie avenue Gilbert Sénès. Le coût de ce réaménagement est évalué à 300 000 € HT. M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de ces travaux un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de réaliser les plans, d'évaluer les contraintes de chantier, de réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises amenées à réaliser les travaux, en définissant les lots et leurs contraintes, et de faire le suivi des travaux durant toute l'opération. Autorisation de dépôt d'un dossier d'aide financière auprès de l'État (DETR), du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Rénovation de la chapelle de Montarnaud - Demande de subvention à la DRAC Occitanie. M. le Maire informe l'assemblée que des événements pluvieux exceptionnels en 2016 ont fragilisé la toiture de la chapelle par infiltration d'eau, nécessitant une rénovation partielle de celle-ci. Le coût des travaux est de 16 148,47 €. M. le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) correspondant à 20% du montant HT des travaux.

Urbanisme et environnement

Décembre 2016

Parking Gabriela Mistral - Pose de grillage de protection sur le bassin de rétention. Procédure simplifiée de marché public : La société SFC Clôture a été choisie pour un montant de 5 425 € TTC.

Approbation des travaux d'entretien de RIPISYLVE 2017 et demande d'aide financière.

Dans le cadre du SAGE (Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, un plan de gestion des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson a été réalisé pour garantir la cohérence des travaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Approbation des travaux d'entretien de la ripisylve pour 2017 pour un montant estimé à 73 080 € TTC. Sollicitation des aides financières les plus larges possibles (Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse Département de l'Hérault, Région Occitanie...)

Janvier 2017

Contribution de la Commune au financement du SDIS 34 au titre de l'année 2017 pour un montant de 63 573,88 € (identique à 2015 et 2016).

PAPPH. La directive Cadre sur l'Eau adoptée par le Parlement Européen interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans ce cadre, la commune souhaite s'engager dans une démarche d'anticipation afin de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans ses espaces communs. Adoption du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P.H.) et mise en place d'une gestion des espaces communaux sans utiliser de produits phytosanitaires. Demande de subvention au département, à l'agence de l'eau ainsi qu'au Conseil Régional. Coût estimé à 27 200 € HT, la subvention pouvant atteindre 80% du total HT.

Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon.

Participation financière au Département de l'Hérault pour l'année 2016 dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif : 1 834 € (forfait de 0,70 € par habitant, inchangé depuis 2014).

Mai 2017

Renouvellement de la convention de l'assistance technique du Conseil Départemental. Autorisation à M. le Maire à signer la Convention d'assistance technique

2017-2019 pour l'assainissement collectif. Approbation du paiement de la participation financière pour l'année 2017 pour un montant de 2 122,40 € (forfait de 0,80 € par habitant, sur la base de la DGF 2016, soit 2 653 habitants).

Extension de la station d'épuration. L'actuelle station d'épuration a une capacité en charge organique de 240 kg de DBO5/j et en charge hydraulique de 690 m3/j. Elle est en fin de vie et connaît des difficultés de fonctionnement, notamment par temps de pluie. Le projet prévoit de porter la capacité de la nouvelle station d'épuration en charge organique à 367 kg de DBO5/j pour 7 500 habitants et en charge hydraulique à 1 716 m3/j avec une filière pluviale spécifique. Afin d'assurer un traitement optimal des effluents, y compris par temps de pluie, et de mettre en phase le dimensionnement des équipements avec la charge actuelle à traiter, l'objectif de la Commune est une mise en service rapide des nouveaux ouvrages en début d'été 2018. Pour cela l'opération doit être engagée en été 2017 et les travaux débuter à l'automne 2017. La commune sollicite donc auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau l'autorisation de démarrage anticipé des travaux, avant notification de la décision d'aide.

Réfection de la voirie communale « Chemin de Notre Dame ». Dans le cadre du programme « Patrimoine Voirie » du Conseil Départemental, la commune doit valider sous la forme d'une délibération la voirie qui pourra être prise en compte pour l'attribution de la subvention éponyme. Le conseil propose de retenir la réfection du « Chemin Notre Dame » pour un montant de 27 009 € HT et d'autoriser M le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental soit 80% du montant HT du coût de la réfection de cette voirie.

PAPPH - Acquisition d'une Désherbeuse à eau chaude. Dans le cadre du PAPPH, la Commune souhaite acquérir une désherbeuse à eau chaude qui sera utilisée comme méthode de désherbage sans pesticide qui doit être mise en place au sein de la commune et auprès des agents des services technique en charge de l'entretien des espaces verts. Le marché a été attribué à la société Oéliatec basée à Saint Jacques de la Lande pour un montant de 41 976,58 € TTC.



Plan pluriannuel d'investissement pour les voiries communales. M. le Maire informe le Conseil de la liste des voiries communales à rénover pour l'année 2017 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement d'un montant maximum annuel de 100 000 €.

Juin 2017

Transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) » à Hérault énergies. Approbation du transfert de la compétence « IRVE » à Hérault Énergies pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, conformément à l'article 3.8 des statuts d'Hérault Énergies. Engagement d'accorder, la gratuité pendant 3 années, à compter de la pose de la borne, du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Juillet 2017

Construction d'une nouvelle station d'épuration - choix du candidat. L'attribution de la construction de la nouvelle station d'épuration de Montarnaud pour 7 500 équivalent/habitants s'est effectuée par voie de procédure adaptée restreinte. Suite à l'appel public à la concurrence publié dans le BOAMP le 24/01/2017, sur les 6 entreprises ayant présenté une candidature, 3 ont été retenues pour déposer le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

puis auditionnées. L'analyse des offres a été basée sur 2 critères : la valeur technique (qualité technique générale, dimension des ouvrages, niveau de rejet, dimensionnement des ouvrages et équipements, modalités d'exploitation de la station d'épuration, modalité de curage des lits, délais et phasage des travaux, qualité des fournitures) pour 65% ; le prix et le coût de réalisation pour 35%. Le groupement SAUR/LE MARCORY/COSTE ARCHITECTURES étant le mieux disant a été retenu pour un montant de 2 091 570 € HT.

Plan local d'urbanisme - Informations au conseil. Le conseil prend acte de la décision du Maire d'engager la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU, zone « 2AU » secteur « du Pradas », et de la procédure de modification n°7, Création d'un STECAL au lieu-dit « Les Pousses ».

Octobre 2017

CCVH : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets pour l'année 2016. La collecte des déchets concerne environ 18 000 foyers sur le territoire pour 37 080 habitants.

- Tonnages : résiduel 6 850 T soit 184.78 kg/an/hab. (6 527 T soit 183 kg/an/hab. en 2015), les biodéchets 1 525 T soit 42.10kg/an/hab. (1 492 T soit 42kg/an/hab. en 2015) ;

- 10 600 rouleaux de sacs compostables distribués (7 100 en 2015) ;

- Environ 89 331 litres de gasoil utilisés pour la collecte en porte à porte pour un montant de 73 419 € HT ;

- Un budget de fonctionnement de 5 093 607 € TTC dont 2 782 022 € TTC de coût de traitement de TGAP (SCH) et 1 328 864.00 € TTC de masse salariale pour la collecte.

Vie scolaire et périscolaire

Décembre 2016

Académie de Montpellier - Signature de la convention « Espace Numérique de Travail 1^{er} degré ». L'ENT 1^{er} degré académique permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT unique afin d'offrir un environnement cohérent,

une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée. La convention a pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre d'un espace numérique de travail (ENT) pour les élèves des écoles de la commune. La commune assure l'équipement informatique et les accès Internet nécessaires à l'utilisation de l'ENT. Coût de 1,5 € par an et par élève payable à l'Éducation Nationale.

Janvier 2017

Lycée Agricole de Gignac - Participation financière aux frais de fonctionnement de l'association intercommunale du Lycée Privé Agricole de Gignac pour un montant de 228,48 € (mode de calcul : 0,08 € x nombre d'habitants selon l'INSEE soit 2 856 habitants)

Juin 2017

Suppression des régies « cantine » et « garderie » - création d'une régie « cantine-garderie ». Dans le cadre de la mise en place du paiement en ligne et de la création d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT), nécessité de mettre en place une régie unique pour l'encaissement du paiement de la cantine et des tickets garderie.

Écoles de Montarnaud- attribution d'une aide à « l'installation d'une nouvelle classe ». Cette subvention est un fond d'amorçage pour l'achat de livres et autres matériels nécessaires à l'ouverture de la classe. Montant forfaitaire de 700 € par classe ouverte.

Octobre 2017

ENT (Espace Numérique de Travail). Adoption de la nouvelle convention avec le Rectorat de Montpellier. Ce coût est de 50 € par établissement.

Association Halte Pouce. Approbation de la convention tripartite entre la Commune, la CAF de l'Hérault et l'association Halte pouce. La Convention a pour objet d'évaluer la structure accueillant un enfant en situation de handicap dans le cadre de la mise en place



d'un projet d'accueil au sein du périscolaire, (temps de garderie et temps méridien), de rédiger un outil d'évaluation et de proposer des solutions opérationnelles. La durée d'évaluation est d'une journée avec présence de deux personnes de l'association avec l'enfant en situation de handicap sur le site scolaire.

Votes de motions

Octobre 2017

Motion contre la réduction des APL et ses conséquences sur les finances des bailleurs sociaux. « Dans le projet de loi des finances pour 2018, le gouvernement prévoit de réorienter la politique nationale du logement. Un des axes de la stratégie logement annoncé par le ministre, prévoit notamment la baisse des APL compensée par une baisse des loyers imposée seulement aux organismes de logements sociaux La baisse des APL passerait de 5 € par mois en septembre 2017 à 60 € par mois en 2018 avec baisse des loyers imposée aux seuls HLM. La perte de recettes pour les offices sera de 822 millions d'euros par an soit plus de 80% de l'autofinancement cumulé des offices en 2015. Cette mesure entraînera un risque de déstabilisation sans précédent du logement social et de ses locataires par un ralentissement brutal des projets de constructions neuves et de réhabilitation des logements anciens (pour Hérault Habitat notre principal bailleur la production de logements neufs et de réhabilitation sera réduit de moitié et les travaux d'entretien qui concernent plus de 120 ménages à Montarnaud seront réduits de 20%). Cette mesure provoque une inégalité de traitement entre le parc locatif public et privé, en effet le gouvernement demande aux HLM plus de 1,7 milliards d'euros d'efforts pour 2018 sans demander 1 euro au parc privé pourtant principal responsable des hausses de loyer. En même temps que le gouvernement annonce une baisse d'au moins 3 milliards d'euros de l'ISF il s'attaque au service public du logement et à travers lui aux 11 millions de locataires HLM, population la plus fragilisée ».

Le Conseil Municipal de Montarnaud réuni ce jour soutient l'action des bailleurs sociaux et demande au gouvernement le retrait de ces propositions ».

Petite histoire de Montarnaud

Montarnaud est une commune attachante, dotée d'une véritable convivialité. Son authenticité est la conséquence d'une histoire particulièrement riche, bien que, si l'on excepte les seigneurs de Montarnaud, aucun personnage religieux ou politique particulièrement marquant n'ait distingué notre village. Peu de gens savent en effet qu'il existe, sur notre commune, des sites paléolithiques détectés par les services de l'état. De même, des gisements d'œufs de dinosaures sont recensés dans les grès à reptiles, et il se dit qu'un os de dinosaure prélevé sur notre village serait exposé à Montpellier. Il est d'ailleurs toujours possible de ramasser, notamment sur le secteur des Plantades, des coquilles d'huîtres fossiles dont certaines peuvent atteindre le poids de sept kilogrammes.

Naissance de Montarnaud

Cependant, les traces écrites de l'occupation humaine du territoire de la commune sont plus récentes, puisqu'elles remontent au premier millénaire de notre ère. En effet, en 1061, il est fait mention d'une église Notre Dame de Sestairanègues, qui était localisée au sud de la commune, sur le chemin de Notre Dame, non loin du Mas Dieu, comme l'atteste l'existence des ruines en ce lieu. La carte de Cassini en fait d'ailleurs mention au XVIII^e siècle, sous le nom de Notre Dame de Cesteirargues. Elle desservait probablement un habitat Gallo-Romain, dont les traces ont été détectées à proximité immédiate de cette église, et non loin de la voie romaine qui menait à Montpellier, située sur le tracé de l'ancienne voie ferrée du Mas Dieu et sur la A750.

Cet habitat a, semble-t-il, traversé les époques wisigothiques et mérovingiennes avec une pratique importante du pastoralisme qui a conduit à une déforestation du secteur qui incluait une partie de l'actuelle garrigue du Mas Dieu. Cependant, la construction du château de Montarnaud a constitué l'élément majeur de la migration de ces premiers habitants sur le site actuel de la commune.

Le Castel de Montarnalt

La première mention du Castel de Montarnalt date de 1111, avec la construction par le seigneur Arnaldus du château et sa chapelle castrale sur le relief qui domine le village, peut-être destiné à s'opposer à l'expansion territoriale de l'Abbaye d'Aniane. Dès son édification, le Castel de Montarnalt va entraîner une migration progressive

de la population basée à proximité du Mas Dieu vers les murailles protectrices du château, et conduit donc à la mise en place du quartier historique de Montarnaud, regroupé autour de l'édifice auquel on accède par des ruelles en forte pente.

En 1111, le premier texte qui fait référence au château mentionne que son seigneur fait hommage à Guilhem V, seigneur de Montpellier. Mais les choses évoluent avec la création de la Vicomté d'Aumelas en 1114, qui intègre Montarnaud, puis, au début du XIII^e siècle, avec un rattachement direct à Montpellier. Ce siècle verra le territoire entrer dans la mouvance de Jacques 1^{er} le conquérant, puis de Jacques II et Jacques III, rois de Majorque, jusqu'à la moitié du XIV^e siècle. Et ce n'est qu'en 1410 que Montarnaud est pleinement rattaché au royaume par l'intermédiaire du seigneur de Murles, Jean de Montlaur.

Au XVII^e siècle, le château et ses terres sont la propriété de la famille de Brignac qui assure une présence continue sur le territoire. En 1799, Claire de Brignac épouse Henri Amédée de Turenne d'Aynac, descendant, comme son nom l'indique, de la grande famille des Turenne. Il s'agit là d'un personnage marquant, bien loin de la monarchie traditionnelle, puisqu'il a combattu dans les troupes révolutionnaires sous le nom de lieutenant Mercure. Colonel dans les armées de Bonaparte, il devient comte d'empire, général de brigade, chancelier de Napoléon 1^{er} et grand officier de la Légion d'Honneur.





Ce parcours n'est peut-être pas étranger au fait que le château de Montarnaud ait relativement peu souffert sous la révolution française. Son fils, Gustave Edmond et son petit-fils, Sosthène Paul, qui a été ministre plénipotentiaire au Japon, assurèrent une succession qui fait, qu'aujourd'hui, Madame Brenda Donn Byrne, descendante sans discontinuité de la famille des Turenne, est propriétaire du château dans lequel elle vit.

L'expansion démographique

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, la population de Montarnaud semble se stabiliser autour de 300 habitants, avec des taux de natalité et de mortalité équilibrés au niveau de 3%, ce qui révèle l'absence de flux migratoires importants. A la fin du XVIII^e siècle, elle diminue cependant à 256 habitants. Cet accident démographique est suivi d'une croissance permanente de la population, essentiellement due aux apports migratoires provenant des départements voisins, Lozère, Aveyron, Tarn, et à partir du XX^e siècle, d'Espagne et d'Italie. A la veille de la première guerre, Montarnaud comporte plus de 700 habitants. L'expansion démographique va se poursuivre de manière soutenue avec le développement de la vigne qui nécessite, à cette époque, une main d'œuvre importante. Le seuil des 1 000 habitants est atteint en 1982, et ce phénomène va s'amplifier en raison de la proximité de Montpellier

qui exerce une attraction importante compte-tenu de son dynamisme et de sa situation géographique privilégiée. La population de Montarnaud atteint ainsi 2 350 habitants en 1999, et cet essor va être potentialisé par la mise en place de l'autoroute A750 qui met Montarnaud à 15 minutes de Montpellier. De nombreux Héraultais travaillant sur la métropole s'installent alors sur notre commune qui a su garder un caractère rural tout en offrant des structures d'accueil très confortables pour la vie familiale et un dynamisme culturel et associatif d'excellent niveau. A l'heure actuelle, selon l'INSEE, 3 157 personnes vivent sur Montarnaud. Ces chiffres démontrent que l'expansion démographique de notre village est régulière depuis 1982 (+ 1 350 habitants entre 1982 et 1999, soit +4,5%/ an, et +807 habitants entre 1999 et 2017).

L'évolution économique

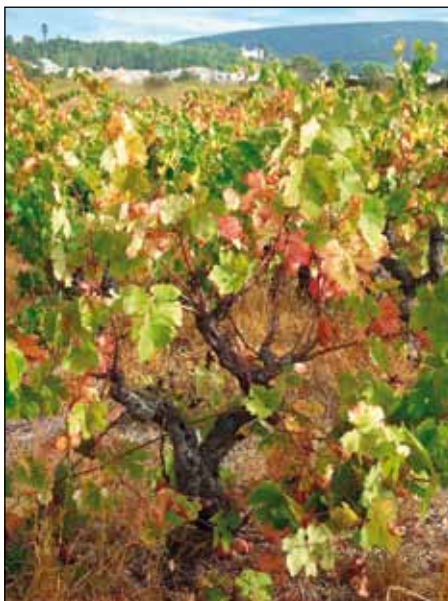
Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les terres cultivées de la commune ne représentent pas la moitié du territoire communal. Elles produisent essentiellement des céréales qui suffisent aux besoins de Montarnaud. Il existe alors très peu de vignes et d'olivettes. Par contre, les champs en jachère et les bois de la commune permettent une activité pastorale importante, et certaines estimations portent à 2 000 le nombre d'ovins pâtureant sur notre territoire, dont une bonne partie appartenait à des éleveurs des communes voisines. Enfin, une activité forestière non négligeable était également en place notamment sur les bois de la Rouvière et d'Aspe. Parallèlement aux activités rurales, il existe une petite activité artisanale, avec le maréchal-ferrant, le meunier, le cordonnier, le maçon ou le charbonnier, ainsi que quelques marchands de bois ou de fumier de mouton.

A la fin du XIX^e siècle, la culture de la vigne va se développer intensément et va bouleverser l'activité agricole de Montarnaud. En effet, les cultures céréalières, peu productives, vont progressivement disparaître au bénéfice de la vigne, avec les conséquences évoquées précédemment sur l'expansion démographique du village. Plus de 80 familles vont alors vivre de cette activité et favoriser l'essor économique de la commune, avec la mise en place



d'un nouvel artisanat et de nouveaux commerces, charrons, bourreliers, tonneliers, charretiers, négociants en vin, marchands d'engrais... Les boulangeries, boucheries et cafés apparaissent également.

L'essor de la vigne va atteindre son apogée avec la construction de la cave coopérative de Montarnaud, inaugurée en 1940. Cependant, les gelées de 1963 et la crise viticole vont réduire considérablement le nombre de vignerons qui ne sont plus qu'une poignée, mais qui ont axé leur production sur des vins de grande qualité. Par contre, au cours des années 1970/1980, l'arrivée d'une population nouvelle travaillant sur Montpellier va induire, au cours des 30 dernières années, un bouleversement de la structure économique du village, totalement potentialisé par la mise en service de la A750. De plus, la création de logements sociaux et de primo-accessions au cours des cinq dernières années va provoquer le retour des jeunes de Montarnaud qui avaient dû quitter le village faute de logements décentes à des prix raisonnables, avec conjoints et enfants. Cette opération est à l'origine d'un véritable rajeunissement du village. Montarnaud aujourd'hui, c'est, de manière non exhaustive, 6 commerces alimentaires et un supermarché récent, 8 établissements proposant boissons et/ou restauration, cinq coiffeurs dont deux pratiquant à domicile, un institut de beauté, trois garagistes, trente-sept entreprises de travaux, 6 viticulteurs en vente directe, 45 professionnels de santé et une clinique nationalement connue. Par ailleurs, la Communauté



de Communes Vallée de l'Hérault a implanté une zone d'activité économique sur notre village.

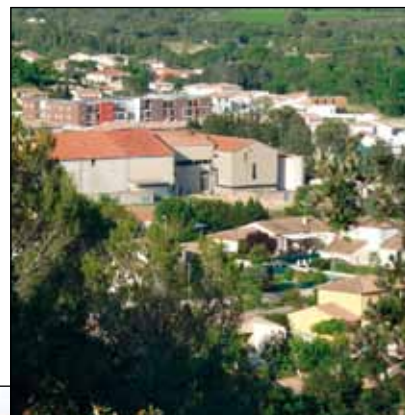
Cet essor économique s'est accompagné de la mise en place de structures éducatives, familiales et sportives d'un excellent niveau : deux écoles modernes, un collège, trois ALSH, une crèche, un complexe sportif doté d'une halle des sports, de quatre courts de tennis, d'un terrain de football en synthétique, d'un Skate Park, d'un boulodrome, d'un City Stade, le tout soutenu par une activité associative intense. Il est aujourd'hui évident pour tous que Montarnaud est devenu un village particulièrement dynamique et attractif qui a su concilier tradition et modernité.



Conclusion

Il est important pour les habitants d'une commune, notamment les nouveaux arrivés, de connaître les racines de leur village. Il s'agit là d'un élément important d'intégration et d'appropriation du lieu où l'on vit. Comme vous le constaterez, Montarnaud est une ville riche en histoire, symbolisée par son château qui domine les lieux et qui a décidé de l'implantation définitive du village, initialement localisée plus au sud. Après une phase de stagnation qui a perduré jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'essor démographique et économique de Montarnaud s'est développé de manière continue, d'abord, comme pour de nombreux villages voisins, sous l'influence de la mise en place d'une véritable activité viticole, puis sous l'influence de la proximité avec la métropole de Montpellier. Aujourd'hui, Montarnaud est devenu une commune moderne, bien équipée par rapport à une population modeste, fière de son histoire et qui tient à la faire connaître.

Les données présentées dans cet article sont en grande partie tirées de l'ouvrage « Une histoire de Montarnaud du XI^e au XX^e siècle » écrit par Madame Claude Del-Litto-Pascal, Bibliothèque 42, Gignac 1996.



« Les Bardots »

Le Festival de théâtre amateur de Montarnaud

Les 17, 18 et 19 novembre 2017, la municipalité de Montarnaud a fêté le 10^e anniversaire du festival des Bardots. Dix ans déjà ! C'est pourquoi à l'ouverture du festival le Maire, Gérard Cabello, l'adjointe à la culture du mandat précédent, Mireille Aubry, et l'adjointe à la culture actuelle, Anna Naturani, qui ont commenté ces dix années de programmation théâtrale amateur, pouvaient insister sur sa pérennité et sur l'ancrage de ce festival auprès du public.

Dix ans déjà !

Il y a dix années, dans le cadre d'une relance des animations culturelles municipales, la commission « Vie Associative et Culturelle » de l'époque, alors animée par Mireille AUBRY, s'interrogeait sur la possibilité de mettre en place un festival de théâtre amateur sur Montarnaud. Une prise de risque, certes, puisque cette initiative nouvelle impliquait d'organiser trois à quatre spectacles de théâtre groupés sur un week-end, à la salle des fêtes de notre village. Il s'agissait donc d'aller voir des spectacles qui tournaient sur la région, de prendre contact avec les troupes sélectionnées, de se procurer le matériel indispensable pour ces spectacles, et



d'assurer quelquefois la régie. Il s'agissait aussi d'assurer une communication destinée à faire venir un public qui a souvent dépassé le cadre de Montarnaud, et cela dans un contexte matériel qui mobilisait quelques élus, toujours les mêmes, et le service technique. En bref, un début artisanal, quelque peu héroïque, mais qui s'est développé dès 2008. L'assistance était alors variable, d'une salle pleine à une trentaine de spectateurs selon les pièces, mais satisfaisante sur l'ensemble du week-end.

Pérennité et accessibilité

Dès le départ une attention particulière permettant l'ouverture du festival au plus grand nombre, et par là-même une facilité d'accès à la Culture pour tous, avait été de mise. Ceci a notamment été possible par la mise en place d'un système de « Pass » permettant de voir plusieurs spectacles pour un tarif réduit. Il faut aussi souligner que la qualité et la diversité des spectacles sélectionnés (comédies, comédies dramatiques, comédies musicales... des oeuvres origi-



Bardot représenté dans « Les races chevalines, 1898 »

Le nom français « Bardot » est attesté en 1367 pour désigner une « bête de somme, petit mulet, produit du cheval et de l'ânesse ». On trouve également la forme « bardeau ». Le nom pourrait provenir de l'italien bardotto et de l'espagnol albarda, « bât », avec influence possible du provençal bardo, désignant une sorte de bât. En latin, l'animal porte un nom très différent, « hinnus », probable emprunt au grec qui désigne un cheval défectueux, avec influence du verbe hinnire, qui désigne le hennissement, en raison de son cri.

Quésaco Les Bardots ?

La moindre des difficultés n'a pas été de trouver un nom à ce festival de théâtre, et, après maintes discussions, l'unanimité s'est faite sur une appellation totalement en phase avec notre bon village de Montarnaud. En effet, selon la pratique de l'époque, nos habitants avaient été affublés, il y a bien des années, du nom de « Bardots », compte-tenu de leur caractère : personnages durs au mal, opiniâtres, obstinés, aux convictions bien ancrées, et aujourd'hui friands de culture.

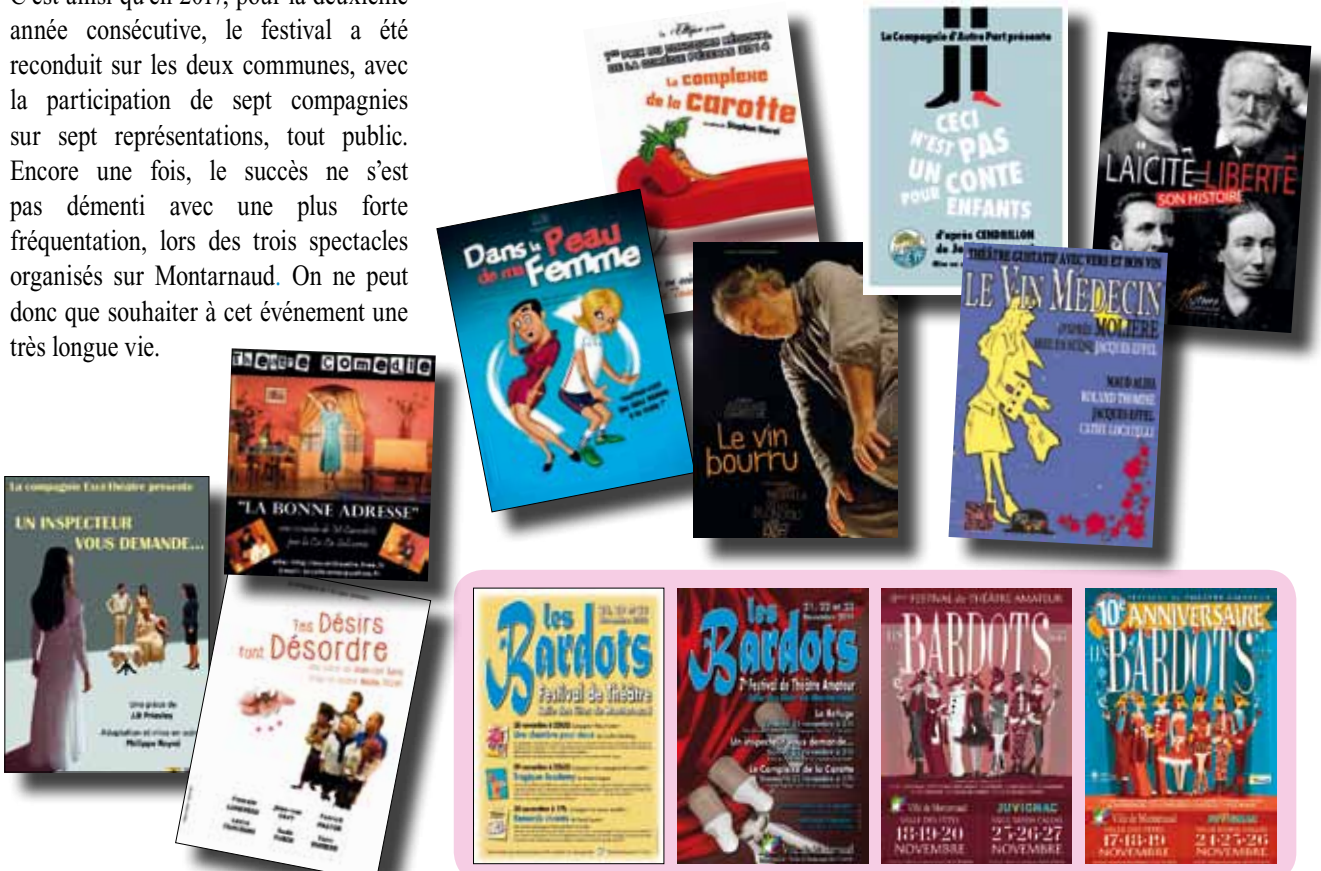


nales et contemporaines, des adaptations de classiques) a permis à cet événement de devenir un incontournable dans la vie culturelle de Montarnaud. Cette pérennité, qui s'est imposée au fil des années, démontre à l'évidence la réussite de l'initiative prise en 2007.

En 2014, suite aux nouvelles élections municipales, pour lesquelles Mireille AUBRY avait souhaité ne pas se représenter après deux mandats successifs, Anna NATURANI, nouvellement élue, a hérité de la responsabilité de la commission culture, avec la mission de pérenniser et développer ce festival.

Faire connaître le festival sur un territoire élargi semblait alors un objectif évident ; la neuvième édition a donc été marquée par un événement important, basé sur les bonnes relations qui existent entre les municipalités de Montarnaud et de Juvignac, avec la mise en place d'un festival commun, se déroulant sur nos deux communes sur deux week-ends successifs. L'impact culturel en sort bien évidemment renforcé. Le développement de la communication auprès de plusieurs organes de presse a pu toucher un public plus étendu, comme escompté.

C'est ainsi qu'en 2017, pour la deuxième année consécutive, le festival a été reconduit sur les deux communes, avec la participation de sept compagnies sur sept représentations, tout public. Encore une fois, le succès ne s'est pas démenti avec une plus forte fréquentation, lors des trois spectacles organisés sur Montarnaud. On ne peut donc que souhaiter à cet événement une très longue vie.



Remise des Trophées de la Ville

Des montarnéens à l'honneur

C'est désormais devenu une belle tradition : à la fin de chaque année la commune tient à récompenser les personnes ou associations, qui par leur comportement, leur action ou leurs performances ont permis à Montarnaud d'être reconnue comme une cité dynamique et pleine de ressources associatives.

Cette année, tous les trophées, personnalisés, ont été attribués à des sportifs(ives). Chacun(e) dans sa spécialité a su se donner à fond pour obtenir les meilleurs résultats. Ne nous y trompons pas, derrière chaque succès, se cachent du talent mais aussi des heures, des jours d'entraînement, une hygiène de vie assumée.

Ces valeurs, tolérance, respect des autres et des règles, altruisme, solidarité, ouverture aux autres, convivialité, « fairplay », dépassement de soi... sont précisément contenues dans l'expression « valeurs citoyennes », qui fonde notre action politique quotidienne.

Enfin, un président d'association a été récompensé pour son action persévérante, passionnée, désintéressée au service d'un sport.

L'Écho ne résiste pas au plaisir de les citer individuellement :

Le « MHBC de Montarnaud » (club de handball)

Équipe féminine de moins de 18 ans, vainqueur de la coupe de l'Hérault : **Anaïs Bouam, Jade Carrière, Lili de Jurquet, Emma Descas, Lucie Kasperski, Emma Lagathu, Anouk Lançon, Zoé Lançon, Lisa Lemoine, Lucie Lemoine, Mathilde Lours, Anne Laure Mallet, Luce Maurel, Charlène Micout, Charlotte Pons-Hermant, Marion Vast** et leurs entraîneurs **Jean-Marc Pons-Hermant** et **Lydie Dorveaux**.



Équipe féminine de moins de 13 ans : **Camille Ambrosi, Nina André,**



Maïssam Ben Lhaj, Lilou Boye, Zoe Chataigner, Adeline Codina, Amandine Codina, Fany Falandry, Emmy Flamand, Anna Kerchouche, Laura Machouk, Emma Margail, Maé Mestres, Dalva Mignard, Jeanne Règues, Manon Rocher, Gabrielle Roumieu-Tourette, Salomé Vayssettes et leurs entraîneurs **Boris Falandry** (président du club) et **Xavier Chataigner**.

Le « Tambourin Club de Montarnaud »

Vainqueur, pour la 1^{re} fois de son histoire, de la coupe « Nelson Paillou » organisée par La Ligue Occitanie (devant Jacou et Gignac).

Équipe récompensée : **Sacha Dessup, Jérémie Martinez, David Hebert, Olivier Prado, Maxime Canaguier, Paul Salles, Jean Jacques Delacroix,** et le président **Guillaume Salles**.

Le « Foyer Rural de Montarnaud »

L'équipe de twirling-bâton a été demi-finaliste du championnat de France avec : **Alexandra Fouquet, Maeva Samartano-Favier, Fanny Berthomieu, Swanna Rul, Lola Moreau, Clara Berthomieu,** et leur entraîneur **Sylvie Bonnier**.

« Tir sur silhouette métallique »

Jérôme Labatut a remporté le titre de

champion du monde par équipe (lire dans ce numéro la présentation de ce sport).

« Club de Taekwondo de Montarnaud »

Entraînés par **Jessica Daynes-Santino**, les combattants montarnéens ont obtenu : La médaille d'argent à l'open international de Toulouse : **Quentin Reiner**.

Les médailles d'or à l'open international de Montpellier : **Lucas Metref** et **Florian Ficara**, et de bronze : **Rayane Moufid** et **Shîmaa Mehadjebi**.

« Tennis club de Montarnaud »

Le président de l'association, **Bruno Roques**, a reçu la médaille de bronze de la Fédération Française de Tennis décernée pour récompenser son engagement remarquable pour développer ce sport au sein du club.

« Horse Ball »

Jeanne Maurice a été vainqueur du championnat de France dans cette discipline. Précisons que ce sport, très spectaculaire, joué avec une balle et des buts, obéit à des règles strictes (touches, pénalités) ; il se pratique par équipe de quatre cavaliers et deux remplaçants.

Cette remise des trophées s'est achevée dans un climat particulièrement convivial, avec le pot de l'amitié qui a réuni tous les participants.



La remise des Dictionnaires

Pour encourager les élèves rentrant en classe de 6^e

Comme chaque année, la Mairie tient à marquer cet évènement important dans le parcours scolaire d'un enfant que constitue le passage de l'école élémentaire au collège.

Dans ce but, nous offrons un dictionnaire avec sa version en ligne ainsi qu'un livret

sur la citoyenneté qui est particulièrement formateur. Ces ouvrages accompagnent les enfants tout au long de leur parcours scolaire et au-delà.

Ce présent témoigne également de toute l'importance que notre Mairie accorde à notre école, qui construit et instruit le

futur citoyen, et à leur avenir. Il montre aussi notre volonté de poursuivre notre investissement auprès des enfants de Montarnaud, au delà de l'enseignement élémentaire.



Jérôme Labatut

Un champion du monde de tir à Montarnaud

Tout d'abord, Jérôme, merci de nous recevoir et de vous prêter au jeu des Questions-Réponses, qui permettront de faire connaissance avec ce sport, trop méconnu, qui est aussi votre passion mais également avec vous, en tant que Montarnéen et athlète de haut niveau

Qui est Jérôme Labatut ?

Si vous le voulez bien, Jérôme Labatut, parlez-nous un peu de vous : quelle est votre profession ? Et depuis quand êtes-vous Montarnéen ?

Je suis technicien de maintenance, salarié dans une grande société de presse et, parallèlement je développe une entreprise « Alarme Confort 34 » que j'ai créée à Montarnaud, spécialisée dans les systèmes d'alarme, la maintenance et la domotique ; je me suis installé au village en 1998.

Quel est le nom officiel et les spécificités de votre sport favori, le tir ?

Il s'agit du tir sur silhouettes métalliques. Le but est de renverser le maximum de cibles (10 par distances), toujours immobiles, en forme de poulets, cochons, dindons, mouflons, de tailles variables, placées à différentes distances (de 25m à 500m), en fonction de cette dernière et de la nature de l'arme. Chaque cible renversée attribue des points, qui additionnés forment le classement de l'épreuve. Le tout, pour chaque série de 5 bêtes, en 2 minutes. Nous utilisons des armes de poing, des carabines...



Êtes-vous affilié à une fédération ? Faites-vous partie d'un club ? Existe-il d'autres clubs dans l'Hérault ?

Je suis affilié à la Fédération Française de Tir (FFTir) et adhérent à l'Association Sportive Montpelliéraine (ASM), qui s'entraîne à Montpellier, précisément au stand de tir de Montmaur. C'est facile d'accès depuis Montarnaud. Il y a d'autres possibilités : à Sète, Lunel, Mauguio et plusieurs clubs à Montpellier.

Un mineur (avec autorisation parentale) a-t-il le droit de pratiquer ce sport ?

Oui, bien sûr. C'est un sport, le tir, ouvert à tous les publics : jeunes, seniors, personnes en situation de handicap. Les hommes sont majoritaires, mais signe des temps sans doute, les femmes sont de plus en plus présentes. Des « écoles de tir » dotées de matériel pédagogique sont spécialement dédiées aux jeunes.

Faut-il une autorisation de port d'armes pour les acquérir ?

Le port d'arme n'est pas autorisé ; la détention d'armes nous permet de conserver les armes personnelles si elles sont démontées et neutralisées. Un document officiel valide cette situation.

La licence annuelle (+ ou - 100€uros) est obligatoire ; elle inclue, en général le prêt des armes, ce qui permet une découverte du tir comme une activité de loisir assez peu onéreuse.

Parcours personnel

Comment êtes-vous venu à cette discipline ? Étiez-vous chasseur ?

Pas du tout chasseur ; bien que je respecte ce loisir, naturellement. J'ai débuté le tir à l'âge de 17 ans. Par goût et parce que je souhaitais exercer le métier de policier. J'identifiais probablement les deux activités. La vie m'a orienté vers une toute autre profession ! J'ai aimé le côté ludique et j'ai continué.



Qualités - Exigences

Quelles qualités sont souhaitables pour pratiquer ce sport à haut niveau ?

Je pense primordial de savoir s'adapter rapidement à l'environnement (pluie, vent, soleil, ombre, bruits, mouvements) et être capable de concentration, de résistance au stress, être à l'écoute de son corps, apprendre même à écouter son cœur.

Quels entraînements ?

L'hiver un entraînement essentiellement psychique pour retrouver les sensations, les positions de tir, la respiration, la fréquence cardiaque... : quasi quotidien. Puis sur cible au moins 1 ou 2 fois par semaine, dès la sélection en équipe de France acquise. Un stage national est aussi organisé pour améliorer la cohésion de l'équipe et peaufiner les détails techniques.

Ce sport se pratique-t-il en équipe ? Est-ce un sport individuel ?

C'est un sport individuel. En cumulant les résultats des performances individuelles on obtient un classement par équipe. Donc par club ou par pays. Au niveau de la motivation, ça change tout ; on se bat pour l'équipe, pour son pays !

Titres 2017

Quels sont les récompenses, succès, places dont vous êtes le plus fier quand vous faites un bilan des années écoulées ?

Sans hésiter, champion du monde et d'Europe par équipe 2017, et médaillé d'argent individuel aux championnats du monde 2014.

Ce sport n'est pas une discipline olympique. D'après vos informations, cette reconnaissance internationale est-elle à l'ordre du jour ?

Hélas, à priori, non. D'autres spécialités de tir (quinze, je crois) sont déjà olympiques. Ce serait formidable. Il faut savoir rester patient, comme lorsqu'on se prépare à tirer...

Objectifs

Considérez-vous que vos succès soient un aboutissement, ou au contraire une marche franchie pour progresser encore ?

J'ai une marge de progression en classement individuel ; rien n'est acquis : chaque année « les compteurs sont remis à 0 ». On peut régresser dans les classements. Dans un premier temps je vais tout faire pour préserver ma sélection en équipe de France.

Merci, Jérôme Labatut, d'avoir accepté d'analyser avec nous votre « sport-passion ». Désormais, les habitants de Montarnaud suivront l'évolution de votre aventure sportive avec un œil d'expert mais aussi la grande fierté de partager les succès d'un concitoyen.

Grâce à vous, on comprend mieux cette belle définition d'Aimé Jacquet (sélectionneur de l'équipe de France championne du monde de football en 1998) :



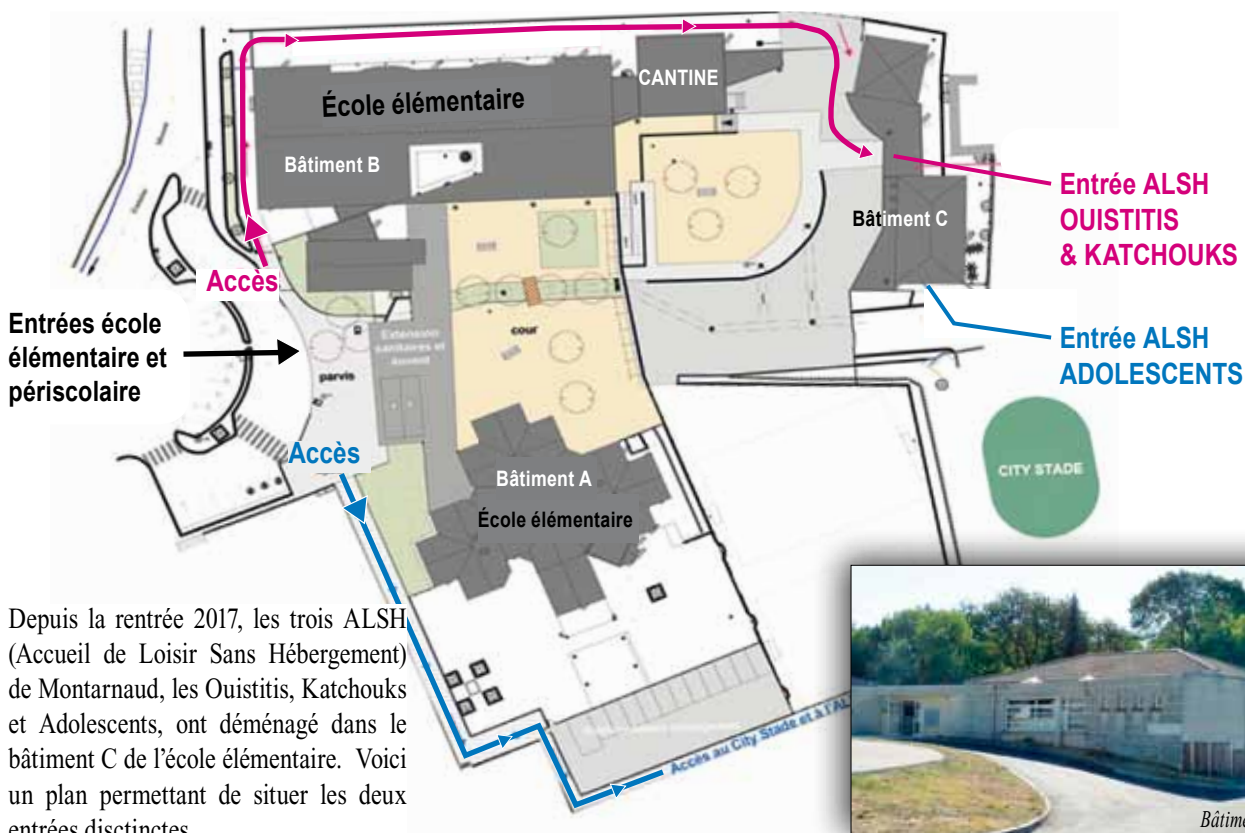
« Le sport est dépassement de soi ; le sport est école de vie ».

On a compris que le tir sur silhouettes métalliques peut être vécu comme un loisir ou un sport de haut niveau. Comme les autres spécialités du tir, il a souffert d'une connotation « guerrière ». C'est pourtant une pratique sportive qui améliore l'équilibre, la coordination, le tonus musculaire, la capacité de mémorisation, et bien sûr la concentration et la précision.



Actualités

Nouveaux locaux des ALSH



Depuis la rentrée 2017, les trois ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) de Montarnaud, les Ouistitis, Katchouks et Adolescents, ont déménagé dans le bâtiment C de l'école élémentaire. Voici un plan permettant de situer les deux entrées distinctes.



Bâtiment C

Nationalité française

Un Montarnéen devient citoyen Français

La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française – un véritable « rite républicain » – destinée aux personnes ayant obtenu l'autorisation d'acquérir la nationalité française à la suite d'un long processus administratif, marque un événement important et solennel qui mérite d'être partagé. Elle est organisée par le Préfet. Les députés et sénateurs du département y sont conviés, ainsi que les Maires concernés. Chaque année, en effet, environ 140 000 personnes acquièrent la nationalité française. Les aspects liés à l'organisation de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté sont consignés dans le paragraphe 7 du Code Civil.

L'acquisition de la nationalité française est l'ultime étape de l'intégration républicaine. C'est la décision majeure qui suppose l'acceptation des droits et des devoirs en découlant, et notamment l'adhésion aux valeurs de la République. Devenir citoyen Français représente un moment important dans un parcours d'intégration. En France, ce type de cérémonie qui reconnaît cette entrée dans la citoyenneté est relativement récente, plus ou moins relayée dans les communes.



Pour la première fois sur Montarnaud, une cérémonie officielle de naturalisation a été proposée à l'un de nos habitants. Le 24 novembre 2017 nous avons donc été invités par la Sous-Préfète de Lodève pour participer à la remise du décret de naturalisation d'un montarnéen.

Deux adjointes, en remplacement du Maire empêché, ont assisté à cet événement empreint de solennité et d'émotion. La cérémonie a été précédée d'un vibrant hommage, plein d'émotion, que Madame la Sous-Préfète a rendu à Madame la Maire de Lodève, décédée la veille.

Par la suite près d'une vingtaine d'hommes et de femmes d'origines différentes (marocaine, tunisienne, belge, roumaine, japonaise...) ont

été appelés pour la remise du décret de naturalisation après une courte allocution retraçant leur parcours.

Ce décret a été remis en main propre par les élus des communes où les bénéficiaires résidaient.

La première adjointe et l'adjointe à la culture de Montarnaud ont ainsi remis ce décret à **Monsieur Modou MBOW**, d'origine sénégalaise, qui vit sur notre commune depuis trois ans.

C'est en juin 2005 que Modou rencontre sa femme, travaillant alors pour le compte d'une société française, au Sénégal.

En août 2006, il la rejoint en France pour la naissance de leur fils Malik, et se marient à Montpellier, durant le court séjour de 3 mois que lui autorise son visa.

C'est en février 2007 qu'il effectue sa demande de carte de séjour afin de pouvoir travailler en France et rester auprès de sa famille. Leur deuxième enfant naîtra de cette union en 2014.



Au Sénégal, Modou travaillait dans l'entreprise familiale de commerce de bois. Il est actuellement employé dans le secteur du bâtiment.

Ses vœux les plus chers sont de faire vivre sa famille décemment et de pouvoir aider une partie de sa famille restée au Sénégal, dont sa fille aînée. Il espère qu'elle puisse les rejoindre bientôt afin de poursuivre ses études en France.

Il effectuera sa demande de nationalité française au bout d'une dizaine d'années de vie commune ce qui démontre une envie profonde d'intégration.

La cérémonie s'est achevée par la Marseillaise suivie d'une collation très fraternelle.



Communiqué de la C.E.S.M.L.

Rapport sur des travaux qui payent !

En ce début d'année 2018, les réseaux électriques que gèrent la Coopérative d'Électricité de Saint-Martin-de-Londres, agités par des vents violents et des orages, ont tenu bon !

En effet, ces bons comportements des réseaux et les impacts limités pour les usagers, sont l'occasion pour la Coopérative de faire un bilan positif d'importants programmes de travaux mis en place ces derniers quinze ans, avec quelques chiffres sur l'impact des intempéries sur les réseaux électriques du territoire historique de desserte, dont fait partie Montarnaud.



Mercredi 3 janvier 2018, un épisode de vent violent a causé des dégâts sur les réseaux électriques aériens en France ainsi que sur ceux du territoire historique de distribution de la C.E.S.M.L.

Sur les réseaux HTA un poteau bois a été cassé à Saint André de Buèges, un arbre est tombé sur une ligne sur la commune du Triadou et quelques coupures fugitives ont été ressenties sur les communes de Mas de Londres, Causse de la Selle, vallée de la Buèges, Saint Bauzille de la Sylve et Aumelas.

Sur les réseaux Basse Tension gérés par la C.E.S.M.L. une ligne récemment

renouvelée a eu 5 de ses poteaux cassés à Brissac, des câbles ont subi quelques dégâts à Valflaunès, Montarnaud, Grabels et un poteau bois a été brisé à Viols le Fort. Quelques branchements aériens ont également été impactés à Saint Hilaire et Argelliers.

Les équipes techniques de la C.E.S.M.L. sont intervenues très rapidement pour sécuriser les réseaux puis permettre le plus rapidement possible, une réalimentation en énergie électrique provisoire ou définitive de l'ensemble des clients coupés. Les premiers clients ont été réalimentés en quelques minutes et la grande majorité en moins d'une heure. Restaient 5% des points de livraison impactés qui ont été rétablis après plus de 2 heures de coupure.

En raison des rafales de vent violentes allant pour certaines jusqu'à 140 km/h, les dépannages en hauteur ont en majorité été effectués en grim pant physiquement aux poteaux, l'usage de nacelles élévatoires étant, dans ce contexte, trop dangereux.

En fin de journée, l'ensemble des clients encore impactés par ces incidents était réalimenté, à l'exception du point d'alimentation électrique de la déchèterie sur la commune du Triadou. Dès le lendemain matin, la C.E.S.M.L. a mis en place un groupe électrogène pour assurer une alimentation provisoire pendant les travaux de réparation

de la ligne électrique permettant au centre technique de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup d'assurer la continuité de services.

Les très violents orages survenus dans la nuit du 7 au 8 janvier 2018, malgré de nombreux impacts de foudres, n'ont touché que quelques branchements isolés qui ont été dépannés rapidement. Les réseaux électriques de la C.E.S.M.L. ont tenu bon !

La C.E.S.M.L. mesure aujourd'hui encore, le fruit de ses 15 dernières années d'investissements dans l'enfouissement des réseaux (plus de 63%, toutes tensions confondues) ainsi que de ses campagnes d'élagage autour des réseaux aériens restants : l'impact des intempéries sur l'alimentation électrique de sa clientèle a été assez faible. En effet, sur les 40 000 points de livraison qu'elle alimente, ce sont moins de 1 300 points (soit 3,2%) qui ont subi des coupures au cours de cette journée du 3 Janvier 2018 avec un taux de rétablissement de 74% en moins de 30 minutes.



C.E.S.M.L.

158 Allée des écurieuls

34980 St Gély du Fesc

04 67 66 67 66

www.cesml.com

Zoom Photo Club

Un club photo très actif



L'objectif de cette association de Montarnaud est de partager tout ce qui a trait à la photo. Avec les adhérents d'abord, avec d'autres Clubs photos ensuite, pour des sorties, expositions, etc.

Elle s'adresse à tout Amateur, jeune ou moins jeune, débutant ou averti.



Les activités sont variées.

- Une réunion le mercredi soir à 20h30 permet d'ouvrir un dialogue entre les participants au cours d'une analyse de photos d'adhérents afin de progresser. On travaille aussi la théorie à travers des exposés, des interventions extérieures, des ateliers de travaux pratiques, etc...

- Un atelier studio le samedi matin tous les 15 jours, au cours duquel on apprend à maîtriser la lumière. À ce propos, le club est à la recherche de « modèles » (même débutants).

- Des ateliers de post traitement à partir de logiciels comme Lightroom et Photoshop.

- Des sorties mensuelles sur les thèmes travaillés lors des réunions du mercredi.

- Des reportages photos pour la Mairie et autres associations.

- La préparation de notre exposition annuelle (mois de mai ou juin) sur un thème choisi. Une soixantaine de photo des adhérents est présentée.

- L'organisation des « Rencontres de Photographes Amateurs » qui se pérennise, et a proposé en octobre dernier pour sa 2^e édition, 225 photos émanant de 45 photographes amateurs locaux....

- Pour financer nos achats de matériel, nous organisons 2 lotos à la salle des Fêtes de Montarnaud, nous participons aux Estivales en été, ainsi qu' au marché de Noël, etc.

Avec l'ouverture de notre nouveau local, le Club passe à la vitesse supérieure et a de nouveaux projets d'organisation pour dynamiser encore plus le club et ses membres. N'hésitez pas à vous informer, à venir nous rencontrer.

clubphotomontarnaud.wordpress.com

*Facebook : ZOOM Club photo
zoomphotoclub@yahoo.fr*



Les Enfants de la Mosson

Soutenir les projets de l'école élémentaire

L'association « Les Enfants de la Mosson » a été créée dans le but de récolter des fonds pour les élèves de l'école élémentaire de Montarnaud.

Plusieurs évènements sont organisés tout au long de l'année (vente de mugs, chocolats, participation au marché de Noël, vide grenier) afin d'aider financièrement les enseignants dans leur projets (sorties, voyages scolaires, intervenants, etc.).

Cela permet de créer des moments conviviaux en liant l'utile à l'agréable.

L'association a besoin du soutien des parents, mais aussi de leurs idées, suggestions, coup de mains...

Envie de vous investir pour vos enfants? L'association vous propose d'adhérer



en participant à la hauteur de vos possibilités.

*Association « Les Enfants de la Mosson »
209 rue des Asphodèles
lesenfantsdelamosson@gmail.com
Tél : 07 62 45 99 30*



MONARC

Déjà le 7^e Salon artistique

Depuis les années 2008-2009, des artistes peintres et sculpteurs de Montarnaud organisaient des expositions de façon aléatoire à la chapelle Notre Dame du Fort et à la salle des fêtes de Montarnaud. En 2010, quelques uns d'entre eux décidèrent de se regrouper, avec l'aimable suggestion de Monsieur le Maire de Montarnaud. Et de là est née l'association MONARC.

Pourquoi MONARC ?

MONARC est la contraction de Montarnaud Art et Culture. Phonétiquement, cela rappelle les papillons, les monarques, qui migrent par millions d'individus du Canada au Mexique. D'où l'emblème de cette association dont l'objectif est de réunir les artistes peintres et sculpteurs de Montarnaud et des environs pour

promouvoir leur Art.

MONARC compte maintenant pas moins de 40 adhérents/membres actifs permanents constitués pour 1/3 de Montarnéens, les autres viennent des communes environnantes, de Lodève, de Béziers...

Avec la bienveillante collaboration de la Municipalité de Montarnaud, MONARC a, depuis, organisé 7 Salons Artistiques Montarnéens qui se déroulent de fin août à début septembre pendant dix jours. MONARC a accueilli en moyenne 600 visiteurs pendant chaque Salon.

MONARC organise aussi des expositions à Argelliers (Printemps Artistique Argellierain), et à Pignan (Exposition GM/MONARC) et participe à l'organisation de l'Art Expo de Vailhauquès.

Association MONARC

Phousit Norodom

04 67 92 81 34



Montarnaud Créatif

Des activités et des événements

L'association « Montarnaud Créatif » a été créée en 2008. Elle est basée sur un système d'échanges et de savoir, avec ponctuellement des intervenantes bénévoles.

Elle est composée d'adhérentes dynamiques aimant les loisirs créatifs qui animent divers ateliers tels que mosaïque, serviettage, peinture sur verre, peinture sur porcelaine, home déco, tableau 3D, couture et bien d'autres.

Les membres de l'association organisent chaque année le Montar'Noël, ainsi que le Marché Artisanal de la fête des Mères, le tout dans une optique de convivialité et de partage.

Nous vous invitons à venir découvrir nos

activités le lundi soir à 21h avec toute notre équipe.



Pour tous renseignements vous pouvez appeler selon les villages :

Séverine Gomez - Montarnaud,
06 77 16 67 20

Myriam Menand - Vailhauquès,
06 86 97 64 18

Nadine Diaz - Argelliers,
06 25 93 76 11





Club Taekwondo

Fierté à l'Open International de Toulouse

Le Club Taekwondo Coeur d'Hérault est heureux de vous faire part de sa participation au 26^e Open International de Toulouse, le week-end des 14 et 15 octobre 2017. Cette manifestation sportive a rassemblé 470 compétiteurs, dont 5 élèves du Club.

Ces résultats sportifs de début de saison sont très encourageants et prometteurs. Ces cinq élèves ont été encadrés par trois coachs dont leur professeur, **Mme**



Jessica Daynes-Santino, Ceinture Noire 3^e DAN, plusieurs fois Championne régionale et Vice-Championne de France, Arbitre National 1^{er} Degré, **M. Franck Rubert**, Ceinture Noire, 4^e DAN, Arbitre National, et **Anas Al Sbei**, diplômé du DAC (Diplôme d'Accompagnateur Club). Leur professeur est très fier de ces élèves car une cohésion de groupe s'est créée et une équipe est née.

Nous vous rappelons que nos cours sont dispensés à Montarnaud les lundi, jeudi et vendredi, ainsi qu'à St Pargoire les mercredi et samedi par Mme Jessica Daynes-Santino. De plus une nouvelle activité le « Body Taekwondo » (Coups de poings, coups de pieds, abdos fessiers, le tout en musique dans une ambiance conviviale) vient de voir le jour cette saison à Montarnaud les vendredis et à St Pargoire les samedis, sous la direction de **M Franck Rubert**.

Club Taekwondo Coeur d'Hérault
Mme Ghislaine Santino, Présidente
 06 03 28 50 63



Les 63 associations Montarnéennes

34 Attelage : 04 67 55 55 08
 AFET - Equitation de Travail : 06 77 23 00 74
 ACPG CATM : 04 67 55 57 99
 Aïkido Club de Montarnaud : 06 81 19 62 57
 ANACR : 04 67 55 49 54
 Art'nSports : 06 64 62 09 37
 Ayurveda Shakti : 06 66 00 69 39
 Badminton Club : 06 38 90 00 08
 Caval'Adventure : 06 19 27 47 45 / 06 81 22 42 29
 Cavaliers du Mas les Miriers : 07 81 55 91 59
 Chasse Nature Loisirs : 06 77 26 26 09
 Cie Nous m'aime : 06 10 09 09 30
 Club Taurin : 06 61 25 82 72
 Diane Montarnéenne : 04 67 55 40 47
 Dong Shu : 06 26 71 14 84
 Ecole de Cirque : 06 07 76 34 03
 Ecole de Musique : 04 67 67 87 68
 Elles'M : 06 26 20 34 82
 Environnement Montarnéen : 04 67 55 41 39
 Espoir pour un Enfant : 06 14 02 88 85 / 06 60 87 40 56
 Etincelle : 04 67 55 51 80
 FCPE : 04 99 62 31 70

Football - ASPMVM : 04 67 84 43 03
 Formplus-gv : 06 10 97 64 80
 Festivités Montarnéennes : 04 67 55 53 99
 Foyer Rural : 06 19 22 20 33 / 06 83 44 45 78
 Handball - MHBC : 06 70 47 06 05
 Inter Lignes - Biographies : 06 65 72 72 32
 La Boule Montarnéenne : 04 67 59 06 94 / 04 67 59 06 81
 Le Cercle des Lotus : 06 07 57 33 21
 L'Écrit-tôt : 06 31 97 70 21
 Le Fil d'Ariane : 06 52 98 10 48
 Les Bergers du Pic : 06 76 40 91 04
 Les Jardins de Tellus : 06 17 96 43 37
 Les Productions Souples : 06 60 99 54 75
 Les Restos du Cœur : 04 67 55 58 77
 Les Rouleurs de Mécanique : 06 98 94 16 69
 M'Danse : 06 13 23 77 76 / 06 98 33 15 06
 MONARC : 04 67 92 81 34
 Mitoa : 06 17 96 43 37
 Montarnaud Créatif : 04 67 55 55 38 / 06 77 16 67 20
 Montarnaud Pluriels : 07 62 45 99 30
 Montarnaud, votre halte vers Compostelle : 09 62 07 06 99
 Montarnissimo : 04 67 55 56 67

Nicolas et Sylvain : 06 01 40 80 49
 Pep's Up : 06 23 80 02 50
 Protection et sécurité de l'environnement,
 Quartier Nord Montarnéen : 04 67 55 42 40
 Protégeons la Nature : 06 66 00 69 39
 Rallye - Sport - Découverte : 06 11 55 10 45
 Rando Montarnaud : 06 30 48 84 27
 Rock'Xygène : 06 27 70 09 53
 Source Vive : 04 67 55 45 80
 Syndicat de Chasse : 06 10 57 58 92
 Taekwondo Coeur d'Hérault : 06 03 28 50 63
 Tambourin Club : 06 11 92 05 04
 Tennis Club de Montarnaud : 06 73 50 23 60
 Tika Escalade : 06 20 43 02 72
 Twirling : 06 83 44 45 78
 Vies Sacrées : 06 34 16 51 10
 VTT Les Tamalous : 06 23 49 94 17
 VTT Montarnaud : 04 67 55 41 32
 Zoom Photo Club : 06 76 65 67 47

État civil

Naissances

Sheridane Karina OUADI MEDIANI	24/12/16	Jean GAY GELY	29/07/17
Wassim Halim FASSOUR	27/12/16	Samuel Camille LABEDAN	29/07/17
Lenzo Jérémy COSSU	29/12/16	Jeanne Marie MORAT	01/08/17
Adam ABOUBI	31/12/16	Saphir BENBRAHIM ALAOUI	04/08/17
Elsa Thaïs Lya MUZET	03/01/17	Chloé Marie Clémence LAVRARD-MEYER	09/08/17
Mael Mohamed Marc BERNE	08/01/17	Mathéo Roland Joseph STERMLAN ROBINET	09/08/17
Augustin Zacharie Marie RIXTE	10/01/17	Océlia Stella Aline BENOIT	16/08/17
Liana Carmen Virginie KERWICH	26/01/17	Jemmy Lucien VIDAL	24/08/17
Camille Maelya THOMAS	31/01/17	Kaly Laure Brigitte SANCHEZ	02/09/17
Chloé Mélanie Anaïs PERREAU	21/02/17	Noah Pierre Didier Trinitario PIZARD LOPEZ	04/09/17
Charlotte Gisèle LEROUX	22/02/17	Maxime Ange BOU	13/09/17
Emma Myriam Hélène GALTIER	27/02/17	Aymen BOUDOUCHE	15/09/17
Maëly Nadia AZAÏS	28/02/17	Lenzo Mikael Thierry BOU	17/09/17
Rafael Ignace Antoine MUNOZ	01/03/17	Saja BOUNOUALA	19/09/17
Loucas André Manuel AFONSO	08/03/17	Gabriel Alexis BARBE	21/09/17
Alice Pauline MILLON	16/03/17	Clément Baptiste GONTHIER	21/09/17
Joan Gabrielle Marlène SANCHO	13/04/17	Léo Raphaël BALTHAZARD SICARD	23/09/17
Manon Lise MATTHEWS	16/04/17	Adam LARBI	29/09/17
Milla DRAUSSIN CAUSSE	19/04/17	Maïwenn Gysell Joëlle CASELLA	05/10/17
Lisa Italia Victoria LEOUFFRE ARCHIMBAUD	26/04/17	Elya DJEDOUI	02/11/17
Naël Noé ASSOU	02/05/17	Mélina BOUGRINE	13/11/17
Aliya Sylvie OUARIACHI DEL PIN	11/05/17	Quinn Emilie Marie Herminia NIEL CHEVALLIER	20/11/17
Aylan BOUGLADA	15/05/17	Yanis OUADDAH	24/11/17
Nayla SABHI	25/05/17	Sara BEN KACEM	29/11/17
Lylou Ange DINNAT	30/05/17	Emmy Fitia DRUYER	02/12/17
Sayan SISOUTHAM	08/06/17	Lucien Élie LAFFONT	04/12/17
Assia Nesrine TRABELSI	18/06/17	Alice Laurie CNUUDE	05/12/17
Ajad MESSAÂD	19/06/17	Diego Jesus PINEUX	09/12/17
Iris Nadine Martine FIDANZA	03/07/17	Noah Isaac Martial LABORDE	10/12/17
Lexie Jackie Eliane Min GRANAT HENRIOT	25/07/17	Lucas GUICHARD CREPIN	14/12/17
Milhane KERMICHE	26/07/17	Lola Cynthia FOURNIER	18/12/17

Mariages

Delphine LAYRE et Romain GLEMET	13/05/17	Géraldine CHAVANSOT et Vincent LAUR	15/07/17
Manon HERVÉ et Thomas CALDIRONI	27/05/17	Ariane VAILLAND et Marc AUBERY	22/07/17
Diana TAYLOR et Adrien DUVIGNAU	03/06/17	Marine HABAS et Sébastien MONTIEL	12/08/17
Julie ERRABLE et Frédéric BARAUD	03/06/17	Monica BADET GUIMERA et Jean-Marc SOULLIER	18/08/17
Sze Yan TAN et Mathieu BESSODES	03/06/17	Gwendoline TILHAC et Sébastien MAUCLERT	26/08/17
Céline ROUSSELET et Jean-Pierre MATLEY	17/06/17	Emmeline ANTERRIEU et Guillaume PIECHACZYK	26/08/17
Françoise LIÉVRE et Jacky BOUTONNET	17/06/17	Magali BERTRAND et Christophe LIOUX	16/09/17
Audrey BARREDA et Jonathan BONNET	24/06/17	Pascaline LAURENT et Renaud TROUCHE	30/09/17
Leïla BOUROUÏBA et Sami Riad MAMMAR	08/07/17	Marjorie DRAC et Thierry GOSTAN	30/09/17
Sandra BÉRIC et Rémi GUILLON	15/07/17	Emiliia RYZHOVA et Philippe PINEUX	24/10/17

Décès

Jean-Claude Fernand Yves BERTRAND	27/01/12	Alain FERRACANI	22/04/17
Carmine PICONE	11/01/17	Patrick René Simon MANSAT	27/04/17
Rose-Marie FUENTES	19/01/17	André Raoul ROUSSEL	23/05/17
Joseph Vincent GARCIA	27/01/17	Jean Louis Noël MOULIS	15/06/17
Christine Ginette GUICHOU	01/02/17	Louise Mauricette FIGEAC Née LANAVE	05/07/17
Jean-Daniel Armand ROUANET	02/02/17	Jean Guy YSABEAU	15/07/17
Alain Didier RIOU	20/02/17	Ivetta Sosalia LE OUEDEC Née SCAMANDRO	20/08/17
Claude LALANNE	22/02/17	Jean Vincent Baptiste COULET	07/11/17
Louise BONHOMME Née OCCHIUZZO	10/04/17	Michel Yvon René Bernard RESSENCOURT	21/11/17
Emile Adrien Edmond Charles Ghislain MARTIN	13/04/17		

Médical et Paramédical

PHARMACIE

Pharmacie de Montarnaud : 04 67 55 41 82

CLINIQUE GÉRONTO PSYCHIATRIQUE

Clinique Saint Antoine : 04 67 02 91 10

DENTISTES

Myriam CHEMINAL : 04 67 40 09 60

Jean Yves CORTES : 04 67 40 09 60

Eric DOUMENGE : 04 67 55 57 30

DIÉTÉTICIENNES

Samia SOUSSI : 06 72 07 90 89

ÉNERGÉTIQUE CHINOISE

Patricia JULLIAN : 06 17 96 43 37

Valérie VALETTE : 04 67 55 66 14 / 06 30 41 87 15

INFIRMIERS

Anita ALEXANDRE : 06 49 29 30 26

Isabelle CHAMIER : 04 67 55 40 56

Leslie DURAND : 06 49 29 30 26

Sylvie FLAMAND : 06 49 29 30 26

Sophie HERREROS : 06 49 29 30 26

Fabien LAMBERT : 06 22 09 65 75

Chrystel MEYLAN (spé. enfant) : 06 47 42 44 42

Dominique MORENO : 06 22 24 09 35

Jean Charles MALVES : 06 11 65 53 29

Amandine ENTCHOU NOULAGUE : 06 47 42 44 42

Maïssa ZAIZ : 04 67 55 43 23

KINÉSITHÉRAPEUTES

Agnieszka DEFUS-TOURSEL : 04 67 55 36 42

Florent GAY : 06 26 39 34 89

Cindy GAY-GELY : 06 87 54 19 59

Sylvain GIBOUREAU : 06 52 53 70 55

Clément LEONE : 07 89 84 06 33

Marine LUCAS-LAPLACE : 04 67 55 47 67 / 09 50 44 98 92

Bruno PEREZ : 04 67 55 51 33

Patrick POULARD : 04 67 55 36 42

Sophie WOIMANT (à domicile) : 07 88 96 14 21

MÉDECINS

Docteur Michel CHIONO

Cab : 04 67 55 40 06 - Dom : 04 67 55 48 06

Docteurs MEYER - DJEMAA - CHAUSSE

Cab : 04 67 55 58 60

OPTICIEN

Dorothee MARTIN : 04 67 67 17 71

ORTHOPHONISTES

Cabinet Les Hirondelles (M-D. BARTOLI - A. ARMANDO

- M. SYLVESTRE - M. AOUATE) : 04 67 55 46 82

Céline POSCHMANN : 06 88 08 33 78

Sandra DUCASTEL : 06 12 14 30 16

ORTHOPTISTE

Annabelle BUSIN : 06 83 48 97 86

OSTÉOPATHES

Marie VIALLE : 06 20 46 83 98

Hélène PISSOT : 06 31 26 52 30

PODOLOGUES

Brice MARTIN : 04 67 41 93 98 / 06 62 73 89 19

Sacha CAMPOS : 04 67 40 62 04

SAGE-FEMME

Justine MAZEL : 06 87 54 59 15

SHIATSU

VALADIER & FAURE : 06 77 92 37 79 / 06 03 44 90 21

THÉRAPIES

Myriam TRABER-LAUNAY (Psychologue) : 07 83 85 14 47

Pauline MALIÉ (Psychomotricienne) : 06 76 78 37 98

Sandra KLOEK (Psychothérapie) : 06 30 70 72 66

Marie VAILLAND (Sophtro thérapeute) : 06 52 98 10 48

VÉTÉRINAIRE

Martine RIOU et Eléonore LETERRIER : 04 67 55 45 00

Accueil et Scolaire

Crèche "Le Berceau" : 04 67 67 87 65

École Maternelle : 04 67 55 48 82

École Élémentaire : 04 67 55 56 99

Accueil Périscolaire Élémentaire : 06 75 07 62 00

Accueil Périscolaire Maternelle : 04 67 55 48 82

Cantine : 04 67 55 40 84

Collège : 04 99 62 31 70

Réservation Cantine : elles se font 48h
ouvrées à l'avance, soit à l'accueil mairie,
soit sur le portail famille Montarnaud
[http://espace-familles-montarnaud.com/
portail_montarnaud](http://espace-familles-montarnaud.com/portail_montarnaud)
- Tarif du repas est de 3,05€.

Autres Services

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

LA POSTE : 04 67 12 15 13

RESTO DU COEUR : Antenne de Montarnaud
04 67 55 58 77

ASSISTANTE SOCIALE - CG 34 (en Mairie)
Permanence : 04 67 67 30 50 (sur rendez vous)

PERCEPTION DE GIGNAC : 04 67 57 04 06

GENDARMERIE : 04 67 75 18 99

SOUS PREFECTURE DE LODEVE : 04 67 88 34 00

DÉCHÈTERIE DE MONTARNAUD

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

- Matin : 9h - 12h

- Après midi : 14h - 17h15

Fermeture les dimanche et lundi

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT : 04 67 67 67 67

COMMUNAUTÉ COMMUNES VALLÉE HÉRAULT
CCVH : 04 67 57 04 50

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault : 04 67 57 58 83

CAF (Caisse d'allocation familiales) : 08 10 25 34 20

CESML : 04 67 66 67 66
Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres

SAUR : 04 34 20 30 01
Service eau et assainissement

LA PAROISSE : 04 67 55 46 40
Messe le dimanche à 11h

La REGION Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :
04 67 22 80 00

MISSION LOCALE JEUNES : 04 67 54 91 45

SOS AMITIE : 04 67 63 00 63

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (n° vert)

HERAULT TRANSPORT (Bus 117) :

04 34 888 999

De Montarnaud (Mairie)

à Montpellier (Mosson) :

6h56-7h15, 7h01-7h20, 8h17-8h40, 9h18-9h40,

12h38-13h, 13h38-14h05, 17h14-17h35,

18h17-18h40.

De Montpellier (Mosson)

à Montarnaud (Lou Pradas) :

8h10-8h27, 12h40-12h57, 13h20-13h34,

15h15-15h28, 16h15-16h32, 17h15-17h28,

18h15-18h39, 18h45-19h03, 19h35-19h53

(horaires du lundi au samedi).

MARCHÉ Mercredi matin sur l'esplanade

Afin de tenir à jour tous les contacts et téléphones, merci de nous faire part des oublis ou anomalies que vous rencontrerez lors de la lecture.

Commerces, Services et Artisans

AGRICULTEURS ET VENTE DIRECTE

EARL Les Mûriers (Élevage chevaux) : 09 51 97 57 90
Élevage de Gibiers : 06 24 20 46 00
Le Potager de Laurence : 06 88 57 10 85
Les Poules de Luxe de Bel Air : 06 98 74 31 75

ALIMENTATION

Boucherie Bruno Codina : 04 99 06 43 49
Boulangerie Pâtisserie H. GARREAU : 04 67 55 50 21
Boulangerie Pezanna : 04 67 55 49 15
Cave de l'Esplanade : 04 67 55 43 31
Nathalie Primeurs : 04 67 55 55 85
Super U : 04 67 60 94 51
Vival - Line Amalou SARL : 04 67 55 48 43

BAR ET RESTAURATION

Bar Restaurant L'Effet Village : 04 67 84 02 77
L'Abri-Cotier : 04 67 55 44 92
Guinguette Mas Dieu : 06 03 64 70 97
Pizza 421 : 04 67 55 04 05
Brasserie « Midi Vin » : 07 83 88 82 18
Snack Montarnaud : 04 67 92 37 53
Tropikal Pizza : 06 34 21 05 75
Vesuvio 2 Pizza : 04 99 65 24 11 / 06 89 31 62 86

COIFFURE ET BEAUTÉ

Blandine Menan (Maquilleuse) : 06 74 15 32 04
Nathalie Buendia (Prothésiste Ongulaire) : 06 25 86 13 38
Christine Coiffure (à domicile) : 06 63 26 61 49
Dolorès Coiffure : 04 67 55 42 00
Milton.R Coiffure : 04 67 55 44 05
Laurent Coiffure : 04 67 55 42 72
Revema Cosmetique : 06 61 54 45 17
Secret de Beauté (Institut) : 04 67 55 52 83

GARAGISTE

Femenia Auto : 04 99 06 40 29
Garage MD Automobile : 04 67 55 62 35
Mécanique Auto à domicile Doc'Auto :
06 78 94 49 97 / 04 67 55 44 95



GÎTE ET HÉBERGEMENT

Château de Montarnaud : 04 67 55 48 02
Gîte Le Temps d'une Pause : 04 67 92 30 64
Gîte Les Mûriers : 09 51 97 57 90
Gîte Mme Gallière : 06 75 18 18 78 / 06 72 74 65 08
La Maison d'à Côté : 06 17 96 43 37
Les Bois des Frênes : 06 17 96 43 37

SERVICES DIVERS

Atlas Taxi 34 : 06 59 79 98 92
Agence Immo : 04 99 63 90 62
AGENTS IMMOBILIER MANDATAIRES :
Hugo Bolzinger : 07 50 45 61 37
Laurence Huard : 07 82 02 90 74
Aude Coach Sportif (à domicile) : 06 64 62 09 37
Auto Ecole Pilote : 04 67 55 46 08
Chris Engel (artiste peintre) : 07 86 11 35 90
Domaine Mas Dieu (location de salles) :
06 10 12 74 46 / 06 16 55 72 41
COURTIER EN PRÊT IMMOBILIER :
Fanny Zrehen : 06 20 00 40 95
FAMILLE D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES :
Nadine Martinez : 09 63 26 57 38 / 06 16 87 35 03
FLEURISTE Florilège : 04 67 29 35 66
GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE :
Adrien Gili : 04 67 63 85 / 06 32 76 86 84
Groupama Sud : 04 67 55 47 13
Imprimerie BSF : 04 67 55 44 81
Imprimerie MPS - Pause'Mag : 06 80 27 35 55
JP Multiservices : 06 72 27 45 31
Maintenance Informatique MMI :
04 30 12 09 44 / 06 67 34 63 81
Maréchal-Ferrant Stéphane Vicedo : 04 67 55 52 00
Photographe Carolane Villar : 06 34 64 40 35
Sam Vitres (Nettoyage vitres) : 06 46 47 17 48
SIRAM - DEPANNAGE ELECTROMÉNAGER :
Jean Bernard Rosciglione : 06 83 34 16 63
Tabac Presse Loto : 04 67 55 51 50
XB Live Music (Soirées dansantes) : 06 03 64 70 97

TRAVAUX

AB Rénovation : 06 19 56 79 49
AG Construction 34 : 04 67 66 31 08
Alarme Confort 34 : 06 08 63 59 57
Ange Carreleur : 06 09 20 46 04 / 04 67 29 43 19
Architecte Jean-Yves Millet : 06 71 06 87 16
Bou Plomberie : 06 18 63 40 27
Carrelage Estivill : 04 67 55 52 06
CJV Environnement (Bureau d'étude) : 04 67 55 19 99
Chauffagiste Dépan'Gaz : 06 64 82 18 64
Déco & Peinture : 06 18 23 34 22
Electricité Araujo : 04 67 55 47 85
Electricité Gleizes : 04 67 55 47 83
Electricité Rodillon : 06 08 95 18 10
Façades Azur Façades : 04 99 63 91 38
Groupe Escriva (Peinture et Rénovation) :
06 24 81 22 62 / 06 61 41 63 75
Habitat Bâtiment Structure : 06 08 31 83 59
Horizon Décor : 06 07 26 96 29
Jardinier Ambrosi Jardins : 04 67 55 57 61
Le Sens des Jardins : 06 60 59 87 94
Maçonnerie Gély : 06 80 13 75 72
Menuiserie David et Pompes Funèbres : 06 80 72 07 72
Menuiserie - Ebénisterie Pierre Jeangérad :
06 51 24 24 35 / 04 67 55 52 21
Paysagiste Munoz : 06 27 02 05 34
Peinture Bonnal : 04 67 55 45 69
Peinture Pellicer Anthony : 06 10 11 11 14
Peinture Valero : 06 18 27 35 78
Piscine Electr'Eau : 04 67 55 52 66
Plafonds Cloisons Dumas : 06 18 95 20 21
Plâtrerie Techniques et Traditions : 06 15 91 50 95
Plomberie Chauffage Solairmax : 04 67 55 52 57
Plomberie Chauffage S.P.I.D. : 04 67 55 55 87
Plomberie du Languedoc : 06 44 00 01 00
Plomberie Jason Chevallier : 06 15 73 07 38
Pro Rénovation : 04 67 72 52 84
Stéphane Alexandre (Travaux divers) : 06 21 68 90 57
Terrassements Marck : 04 67 55 47 91

VITICULTEURS ET VENTE DIRECTE

Clos Saint Conti : 06 14 05 27 83
Domaine Croix de Félix : 06 15 99 51 77
Domaine d'Escary : 06 11 54 76 61
Domaine Mas du Village : 07 81 86 51 31
Domaine Puech Merle : 06 10 04 61 82
Mas des Tentations : 06 72 25 68 70





Ville de Montarnaud

Mairie

80, avenue Gilbert Senes
34570 Montarnaud
Tél : **04 67 55 40 84** / Fax : 04 67 55 52 65
www.montarnaud.com
contact@montarnaud.fr

Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h

Permanence des Elus :

M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous

Permanence Affaires Sociales :

tous les jours sur rendez-vous

Permanence Urbanisme :

Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

Bibliothèque Municipale

Tél. : **04 67 55 48 16**
Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi : 15h à 18h30
Samedi : 9h à 12h.
bibliotheque@montarnaud.fr

Espace Multimédia Municipal

Tél. : **04 67 55 75 35**
Mercredi (*Accès libre publique*): 10h à 12h
et 16h à 18h
Mercredis Jeunesse - Atelier (ré)créatif :
- de 7 à 10 ans, 11h à 12h
- à partir de 8 ans, 14h à 16h
Vendredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h
multimedia@montarnaud.fr

Service Jeunesse Municipal

Tél. : **06 17 41 19 87**
ou service.jeunesse@montarnaud.fr
(*Pour nous joindre : le mardi de 9h30 à 16h,
le mercredi 8h à 18h et le vendredi de 10h
à 11h et de 14h à 16h*)

ALSH « Les Ouistitis » :

Mercredis & Vacances scolaires de 8h à 18h

ALSH « Les Katchouks » :

Mercredis & Vacances scolaires de 8h à 18h

ALSH « Ados » : **06 75 07 62 00**

Mercredi de 13h à 18h

Vendredi soir de 17h à 22h

(*sauf le 1^{er} vendredi du mois*)

Vacances scolaire de 8h à 18h

Police Municipale

Tél. : **04 67 59 13 53**